

Réhabilitation d'une centrale thermique dans un milieu urbain – MONTCEAU-LES-MINES – Saône-et-Loire (71)



SKRZYPCSAK Clément
Stage de découverte
DA3 – 2014

Tuteur : Mathilde Gralepois



Réhabilitation d'une centrale thermique dans un milieu urbain – MONTCEAU-LES-MINES – Saône-et-Loire (71)

SKRZYPCSAK Clément
Stage de découverte
DA3 – 2014

Tuteur : Mathilde Gralepois

Avertissement

- ✓ Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- ✓ Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- ✓ Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

Remerciements

Je souhaite remercier Mme Mathilde Gralepois, ma tutrice, professeur associé au Département aménagement de l'École Polytechnique Universitaire d'Ingénieurs de Tours, pour ses conseils et son encouragement.

Je remercie également l'ensemble des acteurs rencontrés durant ce travail :

- ✚ Monsieur Julien Bodrero, urbaniste de Montceau-les-Mines, pour son écoute, sa disponibilité et son accueil.
- ✚ Monsieur Alain Hurel, directeur de la centrale de Lucy, pour la visite guidée du site et l'entretien qui a suivi.
- ✚ Monsieur Didier Stainmesse, président de Mecateamcluster et directeur général de Novium, pour son intérêt porté au projet et son point de vue en tant que professionnel industriel.

Je tiens à remercier aussi Mme Laura Verdelli, maître de conférences en Composition urbaine et projet d'aménagement à l'École Polytechnique Universitaire d'Ingénieurs de Tours, pour m'avoir fait part de ses connaissances en ce qui concerne le patrimoine industriel dans le monde.

Je suis reconnaissant envers la municipalité de Montceau-les-Mines de m'avoir communiqué rapidement des adresses utiles pour l'avancement de mes recherches.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à toute l'équipe du C.A.U.E de Saône-et-Loire, pour le temps qu'ils m'ont consacré et l'attention qu'ils m'ont portée.

Je remercie enfin ma famille et mes amis, pour leur soutien et leur avis concernant le projet.

Sommaire

Introduction	11
I. Friche industrielle : Entre histoire et patrimoine	12
A. Une empreinte industrielle à l'échelle de la région.....	12
A.1. Le Creusot : Une ville-usine transformée par la dynastie Schneider	12
A.2. Blanzy-Montceau, la formation d'un bassin minier	14
B. A la découverte d'un vrai patrimoine : Montceau-les-Mines	16
B.1. Introduction sur le capital industriel répertorié sur cette ville	17
B.2. L'histoire d'un monument industriel : La centrale thermique de Lucy	19
B.3. L'arrêt de fonctionnement : une destruction envisagée de cet héritage industriel ?.....	21

C.	Principes de réhabilitation d'une friche industrielle.....	23
C.1.	La politique de réhabilitation	23
C.2.	L'importance du diagnostic	24
C.3.	Vers une sauvegarde ou un renouveau ?	26
II.	Diagnostic du territoire	27
A.	Un territoire en régression ?	29
A.1.	La démographie en déclin	29
A.2.	Un problème entre l'offre et la demande au niveau du logement	30
A.3.	Aucun futur pour les nouvelles générations ?	31
B.	Une économie toujours viable ?	32
B.1.	Une économie qui n'arrive pas à oublier l'ère minière ?	32
B.2.	Vers une tertiarisation du tissu économique ?	33
B.3.	Le chômage : Un problème sans solutions ?	34

C. Un territoire ouvert et accueillant ?	35
C.1. Un réseau de transport bien rodé	35
C.2. Une diversification en termes d'équipements	36
C.3. Le tourisme pas totalement exploité ?	37
D. Entre l'environnement et la politique, une commune partagée	39
D.1 L'environnement	39
D.1.1. Un patrimoine naturel	39
D.1.2. Ressources naturelles	42
D.1.3. Risques et nuisances	43
D.2 La politique	44

III. Se projeter vers le futur tout en gardant une trace du passé	45
A. Un territoire partagé entre enjeux et objectifs	45
A.1. Sauvegarder le patrimoine	45
A.2. Créer de l'emploi de manière stratégique	46
A.3. Dynamiser l'attrait touristique de la ville	47
B. Description d'un site à fort potentiel	48
B.1. Un site à ne pas négliger	48
B.2. Repartir de zéro ?	49
B.3. Elargir notre vision	50
C. Une proposition répondant aux attentes, se projetant vers le futur sans oublier ses fondamentaux	53
C.1. Noué le passé avec l'avenir	54
C.1.1. Entretenir une présence industrielle au sein de la ville	55
C.1.2. Sauvegarde du patrimoine	57
C.1.3. Proposer une installation de demain : le parc de rechargement pour voitures électriques	61

C.2. Création d'un pôle attractif, mixte, vivant	63
C.2.1. Un espace fait pour le touriste et pour le montcellien	63
C.2.2. Améliorer l'accessibilité aux piétons et aux cyclistes	65
C.2.3. Dynamique de jour comme de nuit	66
C.3. Mettre en avant la nature dans une ville minière	67
C.3.1. Valorisation des atouts paysagers existants	68
C.3.2. Former une continuité dans la trame verte	71
C.3.3. D'une exploitation minière à un développement des activités nautiques	72
Conclusion	73
Bibliographie	75
Index des sigles	77
Lexique	79
Annexe	82
Table des illustrations	84
Table des matières	88

INTRODUCTION

Postérieurement aux châteaux ou aux églises, les sites industriels sont de plus en plus recensés au titre de Monuments Historiques, réhabilités ou reconvertis. Ils sont devenus une vraie attraction touristique. Témoins des révolutions techniques, industrielles et des savoir-faire, ces lieux à l'architecture souvent monumentale, racontent l'histoire ouvrière, sociale et industrielle de la France. Ces sites regroupent les édifices, bâtiments, machines, outillages et compétences créés par l'industrie depuis le début du XVIIIème siècle. Ils rassemblent les progrès de l'industrie, la réussite sociale et les techniques nouvelles. Le CILAC (Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel) est la première structure française à affirmer que l'industrie entre dans le champ du patrimoine et mérite une attention particulière. Sa principale mission est d'informer, de débattre et de militer dans notre pays pour la défense de sites en danger. De plus, la question des friches industrielles, plus encore par ses aspects symboliques que par son coût financier, endosse dans le contexte économique actuel une importance qui justifie sa prise en compte comme l'un des axes d'action de la politique nationale d'aménagement du territoire. Dans notre cas, nous allons parler d'une friche industrielle, d'un patrimoine industriel et culturel présent dans la région Bourgogne, région connue pour la réputation de ses terres d'élevage et pour l'industrie lourde qui a fait la gloire de celle-ci. L'étude de ma friche industrielle s'effectuera à Montceau-les-Mines, ville du département de Saône-et-Loire (71). Tout au long de mon projet, je vais me baser sur le passé industriel et minier de la ville, je ferai donc des aménagements en respectant cette empreinte industrielle qui a fait l'identité et la réputation de Montceau-les-Mines. Mon objectif est de permettre à la ville d'aller de l'avant, de devenir plus attractive en proposant une offre garnie d'infrastructures et de services innovants tout en conservant une présence industrielle sur le territoire. L'idée est de réunir l'originalité, l'innovation, la culture industrielle et le patrimoine, dans une seule et même entité : Montceau-les-Mines. Pour répondre à ces objectifs, enjeux, je vais séparer mon travail en trois parties. Dans un premier temps, je vais parler de l'histoire et surtout du patrimoine présent sur la ville et je vais aborder la notion de friche industrielle. Dans un second temps, je présenterai les points importants de la ville sous forme d'un diagnostic territorial qui nous permettra de faire sortir les enjeux dont je devrais répondre par la suite. Dans une dernière partie, je vais répondre aux besoins de la ville avec une proposition d'aménagement composée de plusieurs actions orientées dans un esprit de sauvegarde du patrimoine, de préservation d'un secteur industriel et de valorisation des paysages dans Montceau-les-Mines.

I. Friche industrielle : Entre histoire et patrimoine

A. *Une empreinte industrielle à l'échelle de la région*

La Bourgogne était une terre de passage où de nombreuses civilisations ont vécu une période de l'histoire. Le passé de ce territoire est très riche au niveau culturel, religieux, historique, politique. L'histoire économique de la Bourgogne se fonde sur l'agriculture et la sylviculture. Terre d'élevage, la Bourgogne est réputée pour sa viande charolaise, ses volailles, son fromage mais aussi pour ses régions viticoles qui ont donné naissance à des crus de renommée mondiale. Cette région dispose d'atouts majeurs qui s'appuient sur des filières économiques reconnues et se caractérise grâce à un tissu dominant de PME/PMI présentes sur tout le territoire. La Bourgogne possède également des richesses industrielles dont le complexe sidérurgique du Creusot – Montceau-les-Mines qui se développent au XIX^{ème} siècle. Ces biens industriels étaient connus au-delà des frontières de cette région et représentaient l'identité, la fierté des populations, des travailleurs.

A.1. *Le Creusot : Une ville-usine transformée par la dynastie Schneider*

Située dans le département de Saône-et-Loire, la ville du Creusot a été dirigée et façonnée pendant plus d'un siècle par la très paternaliste famille Schneider. L'origine de cette ville remonte à 1782, où les ingénieurs de Louis XVI implantent près de Montcenis la Fonderie Royale de canons pour la Marine, puis peu après, la Cristallerie de la Reine. Cependant ce sont les deux frères Schneider, Adolphe et Eugène, qui ont façonné une dimension mondiale au Creusot à partir de 1836. Les années 1900 ont achevé l'image de la ville qui est devenue une véritable ville suscitant l'admiration et l'ébahissement des voyageurs de passage. L'apport des frères Schneider a été un essor fondamental pour le développement du Creusot. Ils ont apporté



Figure 1 : Dessin de la ville du Creusot sous la direction de la famille Schneider
source : bontoursime.com

charbon, ce qui représentait un pôle d'activité important. Les Schneider ont tellement été impliqués dans la vie du Creusot qu'en 1856, la ville a failli changer de nom pour porter celui de « Schneiderville ».

Cette ascension au sommet ne s'est pas fait sans encombre. Il y a eu plusieurs mouvements de grève dont celle de 1870 qui préconisait la paix sociale. Le développement, l'implantation des usines de sidérurgie ont fait la fortune du Creusot, mais la désindustrialisation entraînera sa chute définitive en un certain déclin dès 1984. Lorsque l'on s'aventure aujourd'hui dans cette ville, on remarque une ville tout à fait calme. La plaine des Riaux, où l'histoire a commencé, est devenue un jardin, classé monument historique, où les vestiges des hauts-fourneaux se font dévorer par une nature luxuriante. Partout où le regard se pose, l'architecture rappelle les Schneider : le château de la Verrerie, l'Hôtel-Dieu, les églises Saint-Eugène, Saint-Henri... On a du mal à concevoir l'activité débordante d'une ville d'une puissance industrielle mondiale. La renommée du Creusot repose également sur l'impressionnant Marteau-Pilon, une imposante machine-outil de forge mis au point par l'ingénieur François Bourdon. Haut de 21 mètres, pesant 100 tonnes, cet unique mastodonte de grande précision est installé près des quatre fours de l'usine du Creusot en 1877. A l'âge

pendant des décennies, des réalisations sociales pour la majorité en avance sur l'époque. L'ouvrier creusotin vivait dans un monde séparé, il était surprotégé, souvent replié sur lui-même. Les Schneider avaient une idéologie paternaliste où l'éducation et la religion primaient. On pouvait remarquer l'éclairage des rues grâce à l'électricité en 1897, une grande innovation à l'époque. La vie des habitants du Creusot a été bouleversée. Ils ne sont plus paysans comme leurs ancêtres, ils n'ont plus du tout le même métier. Cette transformation s'explique par la nette domination du secteur de l'industrie sur cette commune, on trouve au Creusot une des usines les plus modernes et les plus remarquables de son époque. En effet, après l'installation des usines Schneider, le village du Creusot devient un des premiers centres de sidérurgie et de métallurgie du monde. On pouvait compter 10 000 ouvriers, mineurs, chargeurs, forgerons, puddleurs, trieuses de



Figure 2 : Marteau-pilon en guise de rond-point au Creusot
Source : bontoursime.com

d'or de cette ville, les habitants vivaient au rythme du marteau-pilon, qui était le plus puissant du monde, un vrai symbole de la suprématie de l'industrie creusotine. Depuis 1969, il repose au milieu d'un rond-point éloigné du centre-ville tel une « petite Tour Eiffel ».

A.2. Blanzky-Montceau, la formation d'un bassin minier

Si l'utilisation du charbon de terre dans le bassin de Blanzky remonte bien au-delà du XVI^{ème} siècle, le dernier quart du XVIII^{ème} marque la fin de l'exploitation en surface, sur les points d'affleurement de cette ressource minérale. A



Figure 3 : Houillère de Blanzky

Source : <http://www.notrefamille.com/>

l'exploitation en carrières se substitue une extraction souterraine, par le creusement de puits et de galeries. La mutation des techniques est suivie d'une mutation de l'organisation avec la création de concessions, ce qui a permis d'entreprendre une exploitation plus rationnelle, mais aussi soumis par un fort contrôle du pouvoir royal. Durant ces années 1830, plusieurs autres concessions ont été délimitées et exploitées par de petites compagnies minières. Celles-ci sont peu à peu reprises par la société exploitant la concession de Blanzky. Au second rang des compagnies minières françaises en 1837 derrière la compagnie des mines d'Anzin (bassin minier du Nord-Pas-de-Calais) sur le plan de la production, au quatrième rang en 1898 (5,25% de la production nationale), puis neuvième rang en 1913. Les mines de Blanzky vont même atteindre la position du troisième producteur national juste après la Première Guerre Mondiale pour finalement rétrograder à la dixième en 1927 (4,2% de la production nationale). La compagnie employait 590 mineurs en 1844, près de 1 000 en 1855, 7 200 en 1900, 10 000 dans les années 1920, pour revenir à 8 000 à partir de 1930. Fondé en 1857, le puits Saint-Claude se trouvant à Blanzky cesse toute activité en 1882. Le site est actuellement

le siège du musée de la Mine. Les gisements prometteurs en charbon découvert justifient dès 1829 le déplacement du siège de la compagnie vers le Montceau, dès lors (et pour plus de 150 ans) cœur du bassin de Blanzky. L'exploitation houillère va alors se développer considérablement. Peu à peu un schéma urbanistique se met en place, lié à l'implantation de populations ouvrières. En 1856 la commune de Montceau-les-Mines est créée. Léonce Chagot en est le premier maire.



Figure 4 : Exploitation à ciel ouvert (futur lac St Louis)

Source : <http://montceau-news.com/>

A partir de 1965, une nouvelle méthode apparaît. Ce nouveau procédé est celui du soutirage, il consiste à récupérer le charbon par foudroyage à partir de la base de la couche. Ces travaux réalisés en grande profondeur à un impact négligeable sur la surface. Depuis 1950 et jusqu'en 2000, on pratique l'exploitation par découvertes, à Montceau-les-Mines. On pourra travailler jusqu'à une profondeur de 80 mètres grâce à des engins de terrassement de plus en plus polyvalent. Le paysage que l'on retrouve aujourd'hui résulte des techniques employées, des méthodes utilisées comme celle du remblayage, mais aussi à l'aide d'éboulements contrôlés. La pratique du soutirage a permis l'absence de terril, à la différence des paysages du Nord. En vue aérienne, on peut observer de nombreux pont d'eau au sein du territoire de Montceau-les-Mines. Ces grands trous remplis d'eau, bordés d'amas peu élevés de stériles témoignent de l'extraction à ciel

ouvert. Les grands équipements techniques (Lavoir, port, centrale électrique, réseau ferré) quant à eux représentent l'échelle industrielle de l'activité minière inscrit dans cette ville. A Montceau-les-Mines, on compte environ dix-sept couches de charbon. Certaines n'ont que quelques centimètres mais deux atteignent 40 mètres d'épaisseur. Les terrains possèdent des couches souvent plissées, très compartimentées par de nombreuses failles. C'est en 1970 que les communes du bassin industriel du Creusot et celles du bassin minier de Blanzey-Montceau se sont regroupées en une communauté urbaine volontaire, afin de mieux faire face aux adaptations économiques et aux restructurations industrielles annoncées ou prévisibles. Ce territoire avait vu son identité se déterminer à la fin du XVIII^{ème} siècle avec d'une part les premières utilisations françaises du charbon pour le coke des hauts fourneaux et pour les fours de la cristallerie du Creusot, et d'autre part avec la construction du canal du Centre établissant une jonction entre la Saône et la Loire. Pendant deux siècles, l'exploitation minière corrélée aux activités industrielles diverses ont permis à de nouvelles villes de se former et de se développer avec ce socle industriel comme point commun. L'hôtel de ville de Montceau-les-Mines a été édifié sur un terrain de la mine par les architectes J.-P. Suisse et H. Goichot. La construction est décidée en 1876 par le conseil municipal qui était présidé par le gérant de la Mine. Les travaux ont été financés à hauteur de 50% par la compagnie minière. Comme signe de symbole, cet édifice fait face au monument dédié aux victimes de la mine, érigé en 1905 par la municipalité dirigée alors par Jean Bouveri.

En ce qui concerne les parcs miniers de Montceau-les-Mines, ils sont situés le long du boulevard Maugrand ainsi que le long du boulevard Saint Louis. Un programme d'interprétation du paysage a été déployé sur ce site où s'est développée l'industrie minière des premiers puits du XIX^{ème} siècle aux exploitations à ciel ouvert du XX^{ème} siècle. A la fermeture définitive des houillères en 2005, l'objectif était de réinvestir le cœur de l'exploitation minière privé de vestiges architecturaux mais marqué pour toujours dans son paysage. Les parcs Saint Louis et Maugrand occupent des sites d'anciens puits de mine, entièrement redessinés. Parcours muséographiques de tous les anciens puits de mine, jardin botanique (+ 300 espèces) remplace le paysage lunaire des exploitations à ciels ouverts des mines. De nombreuses infrastructures sont venues s'implanter sur cette surface comme un Golf (6 trous), des aires de jeux, des toboggans, des balançoires, des parcours d'orientation ainsi qu'une ferme animalière (avec notamment des lamas, paons, moutons) et la présence d'un lac. Le parc St-Louis est architecturé et même doté d'une cascade. La pyramide qui le surplombe rappelle les anciens chevalements et offre un point de vue sur Montceau et sa région.

B. A la découverte d'un vrai patrimoine : Montceau-les-Mines

La naissance de Montceau est liée au charbon. C'est en 1814 que la découverte des premiers gisements va amener le fonçage des premiers puits de mine. Montceau est donc née grâce au charbon mais aussi à la volonté d'une famille : les Chagot. En 1818, cette famille d'origine parisienne décide d'exploiter les richesses de Montceau et du Creusot, Jean François Chagot acquiert le Creusot et Blanzky. En 1826, il vend le Creusot mais garde ses droits sur Blanzky. En 1833, son fils Jules Chagot fonde la première société minière, c'est alors le commencement d'une exploitation sérieuse. Le 24 juin 1856 naît officiellement la commune de Montceau-les-Mines. A sa création, la ville s'étend sur 1640 ha et compte 2 206 habitants, principalement des ouvriers.



Figure 5 : Jules Chagot, fondateur de la première société minière

Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/>

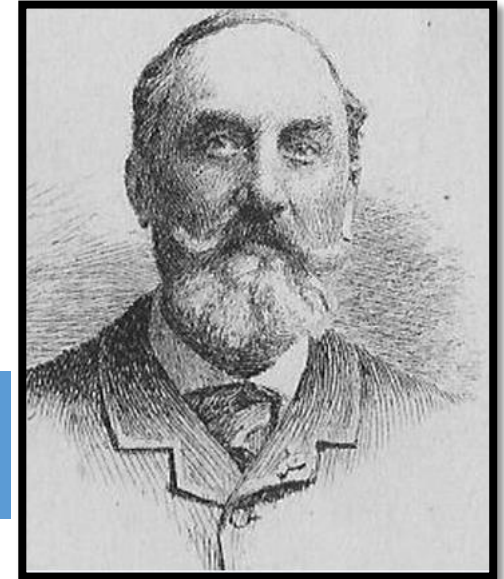


Figure 6 : Léonce Chagot, premier maire de Montceau-les-Mines (1856)

Source : <http://www.lejsl.com/>

B.1. Introduction sur le capital industriel répertorié sur cette ville

Montceau-les-Mines est née grâce au charbon, le capital industriel lié à cette activité minière était à l'image des volontés de la famille Chagot. Lorsque les Mines de Blanzay décident de focaliser l'exploitation houillère sur le territoire de Montceau, elles implantent une nouvelle direction d'exploitation vers 1829, entre les puits et le canal du Centre, voie de communication stratégique pour l'écoulement de la production. Ces ateliers vont former un pôle d'attraction, tout en gardant une distance raisonnable sur les installations non industrielles. En 1846, la compagnie va construire les ateliers centraux qui vont comporter de vastes bâtiments en brique belge, abritant forge, ateliers d'ajustage, chaudronnerie et charronnerie... Un des derniers bâtiments rappelant l'âge d'or de l'exploitation minière est le Lavoir des Chavannes. Celui-ci fut construit à partir de 1923 pour les Houillères de Blanzay, sur les plans des ingénieurs du cabinet Considère, Pelnard-Caquot et Cie. Il est composé



Figure 7 : Le lavoir des Chavannes

Source : patrimoine-minier.fr

de 8 lignes de traitement entrées en service entre 1927 et 1930, le lavoir est alors l'une des plus puissantes usines de traitement de produit minéral en Europe, avec une capacité avoisinant les 1 000 tonnes par heure. Ce lavoir se situe au cœur d'un réseau ferré électrifié à écartement normal créé en 1927 et cela pu profiter à l'approvisionnement en charbon brut depuis les divers puits d'extraction et à l'expédition du charbon traité via le réseau PLM (puis SNCF). Ce réseau privé électrifié, encore partiellement en service en l'an 2000, est le seul de ce type encore conservé en France. Ce système d'expédition est accompagné d'un port fluvial sur le canal du Centre. Le Lavoir des Chavannes est arrêté depuis novembre 1999, c'était pour les ouvriers un emploi sûr avec un salaire plus que raisonnable mais c'est aussi un ensemble emblématique de l'exploitation industrielle du charbon dans le bassin minier. Ce patrimoine industriel est visible de loin, occupe une place importante dans le paysage des bords du canal du centre. Il se situe dans le prolongement de la centrale thermique de Lucy. Les installations se répartissent sur un périmètre de 32 ha sur plusieurs niveaux, pour une emprise au sol de 8 000 m². Il fut classé en 2000 à l'inventaire des monuments historiques mais en l'absence de projet concret de reconversion, il se détériore un peu plus de jour en jour. Cependant, un nouveau projet concernant ce Lavoir vient d'être déposé. Après la création par la communauté urbaine de trois voies-écoles pour la formation aux métiers du ferroviaire, l'Etat va apporter un soutien majeur d'un montant de 6,1 millions d'euros. Ce chantier va être le grand bénéficiaire du programme des investissements d'avenir, annoncé par le premier ministre, pour accompagner l'innovation industrielle du projet de la grappe d'entreprise Mecateamcluster. Ce groupe d'entreprises a vu jour dans le territoire communautaire dans le but de joindre les PME spécialisées dans la conception ou la maintenance des engins ferroviaires et de chantiers. Dès le printemps 2015, le groupe Mecateamcluster avec l'aide de grands groupes comme la SNCF ou Eiffrage Rail, va proposer une plateforme ferroviaire unique en France, qui va être reliée au réseau national, avec des ateliers, des bureaux et des salles de formation. Ce projet va atteindre la somme de 25 millions d'euros. On pourra compter sur la participation financière des entreprises partenaires et au soutien de la communauté urbaine, de la Région Bourgogne et de l'Union européenne.



Figure 8 : Projet de la plateforme ferroviaire à côté des Chavannes

Source : <http://www.creusot-montceau.tv/>

Le deuxième patrimoine industriel toujours présent sur le territoire de Montceau-les-Mines est la centrale thermique de Lucy. Elle est implantée dans le tissu urbain de la ville, elle forme un point de repère dans la ville grâce à sa cheminée culminant à 142 mètres d'hauteur (la plus haute construction de Saône-et-Loire) et sa tour de refroidissement de 112 mètres, c'est un témoignage flagrant du passé industriel de la cité.

B.2. L'histoire d'un monument industriel : La centrale thermique de Lucy

Depuis l'extrême fin du 19^{ème} siècle, les Mines de Blanzky disposent d'une centrale thermique aménagée dans les bâtiments de la centrale d'air comprimé des Alouettes. La puissance est augmentée en 1906 puis 1908 (10 000 kW). Mais très rapidement cette centrale s'avère insuffisante. Dès 1915 la décision de construire une seconde centrale électrique est prise. Les travaux de construction débute en août 1917, confiés à la Compagnie Lyonnaise d'Entreprises et de Travaux d'Art (anciens établissements Ponçin et Cuny), suivant les plans des architectes Considère, Pelnard-Caquot et Cie. La société des Mines de Blanzky s'engage à produire et fournir les briques destinées au remplissage de la structure en béton armé des bâtiments. Sa construction nécessite la fermeture d'une cartonnerie, crée vers 1885 par la mine et employant vers 1910 une centaine de personnes. Vers 1920, huit logements d'ouvriers sont construits à proximité de ce site, ainsi qu'un atelier appelé béton-gaz pour la fabrication de matériaux de construction à bases de cendres. Lors de la mise en service en janvier 1919, la centrale est équipée de douze chaudières à grilles Babcock et deux turboalternateurs Schneider-Zolly d'une puissance totale de 10 000 kW. En 1924, elle est dotée de chaudières supplémentaires à charbon pulvérisé et de deux nouveaux turboalternateurs portant sa puissance à 40 000 kW. Elle prend alors le nom de Lucy II. Vers 1951 la centrale est rééquipée de deux nouveaux turboalternateurs d'une puissance totale de 80 000 kW. Elle est finalement stoppée en 1971, remplacée par Lucy III, nouvelle centrale développant 25 000 kW. La salle des machines, le bâtiment des tableaux, la salle des pompes de la centrale de Lucy II ainsi que les vestiges de la cartonnerie vont servir d'entrepôt à la S.E.T.C.M., filiale de Charbonnages de France exploitant Lucy III. Le centrale thermique est construite en béton armé (système poteaux-poutres et remplissage en brique). L'atelier béton-gaz et la surélévation de la première chaufferie sont à pans de fer, l'ancienne cartonnerie en briques partiellement enduites. La cheminée subsistante, d'une hauteur de 60 mètres est en béton armé (système Monnoyer). Les toits sont à longs pans en tuile mécanique. Ceux de la salle des machines et travées latérales sont dotés de lanterneaux prismatiques en verre perpendiculaires aux faîtages. Les façades de la salle des machines sont rythmées par des moulurations et des pilastres surmontés d'un entablement. Chaque travée porte un fronton-pignon sur chacune de ses

façades. Les frontons de la travée sont percés de baies thermales. La base du fronton de la façade antérieure est interrompue par une table saillante portant l'inscription 1920. L'ensemble est remarquable par son vocabulaire architectural classique, malgré la curieuse dissymétrie des bâtiments collatéraux.



Figure 9 : Lucy I (1919-1924)

Source: <http://www.acerib.fr>

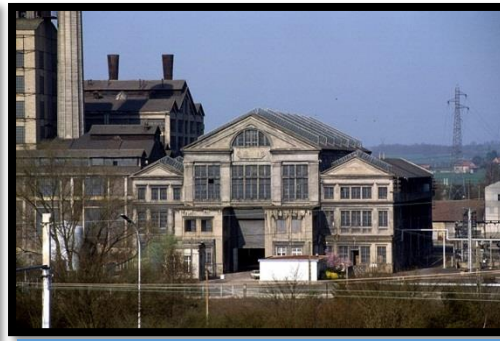


Figure 10 : Lucy II (1924-1971)

Source: <http://montceau-news.com/>

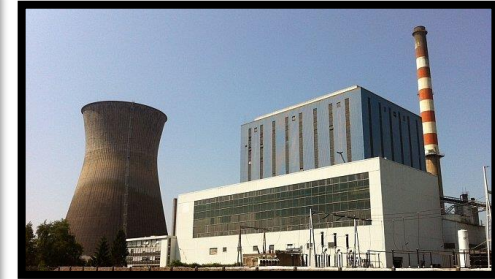


Figure 11 : Lucy III (1971-2014)

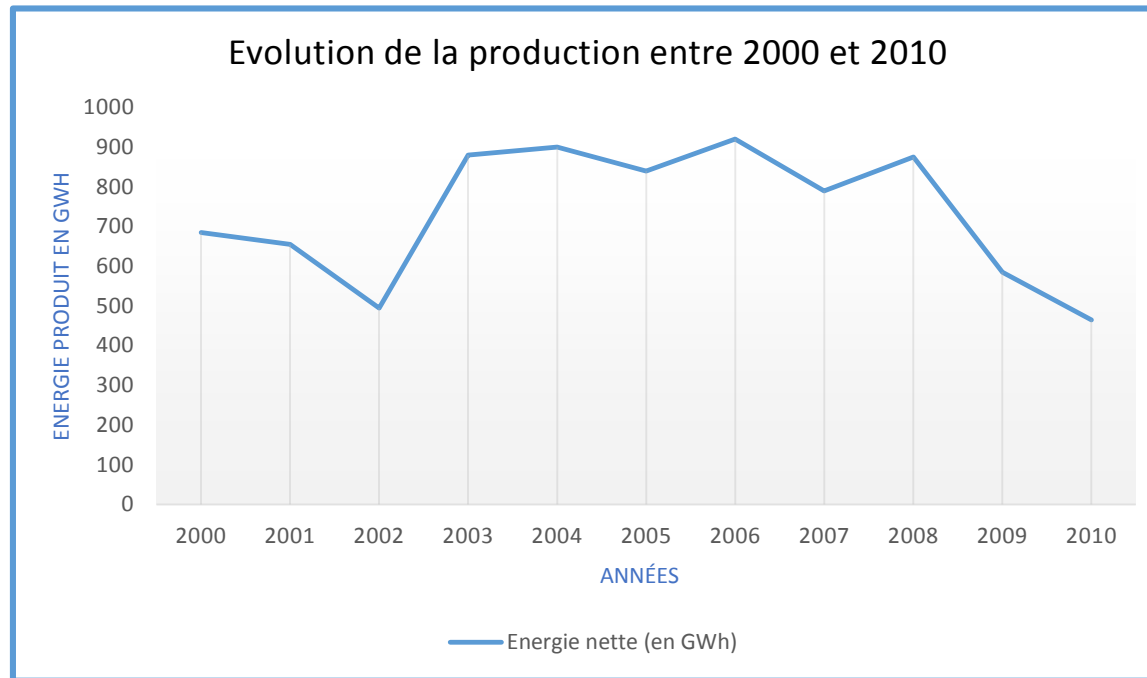
Source: <http://bourgogne.france3.fr/>

Cette centrale thermique visait plusieurs objectifs, trois précisément. Dans un premier temps, elle souhaitait développer l'utilisation de l'électricité dans les travaux de la mine, puis dans un second temps, cette centrale fonctionnait grâce aux charbons de mauvaises qualités et donc difficilement commercialisables. Pour finir, elle s'était fixée comme objectif de fournir en quantité suffisante la Cie Electric de la Grosne pour la consommation extérieure à la mine (en 1927 cela représente 1/3 de la production d'électricité). Lucy 3 est équipée d'une chaudière de 55 m de haut au charbon pulvérisé à chauffe en voûte et à cendres fondues. La pulvérisation du charbon est assurée par trois ensembles de broyage et les 32 brûleurs consomment à pleine charge 120 tonnes de charbon par heure. La conception du parc de stockage permet d'homogénéiser des charbons de différentes qualités et de différentes provenances. L'arrêt de l'exploitation en mine profonde pose la question du combustible. La Centrale de Lucy passe aux charbons de découvertes mélangés à du coke de pétrole, et en 2000, aux charbons d'importation. Dans la perspective de la libéralisation du marché, le groupe Charbonnages de France filiale l'exploitation de ses centrales, et la Centrale de Lucy participe à la création de SNET (Société Nationale d'Electricité et de Thermique) en 1995.

B.3. L'arrêt de fonctionnement : une destruction envisagée de cet héritage industriel ?

En 2005, la directive GIC (Grandes Installations de Combustion) permet de poursuivre l'exploitation de la tranche 3 au-delà du 1er janvier 2008 (en dérogation des valeurs limites d'émissions dans l'atmosphère) contre l'engagement de la SNET de limiter son fonctionnement à 20 000 heures maximum et de la mettre à l'arrêt définitif au plus tard le 31 décembre 2015. En 2009, le groupe E.ON investit 1,5 million d'euros dans la révision de Lucy 3 qui, après quatre décennies de service, dépasse les 90 % de disponibilité pour une production proche de 550 GWh par an. Au 1er janvier 2010, Lucy III totalise près de 191 000 heures de fonctionnement. Du côté environnemental, de gros investissements ont été affectés à cette centrale thermique. Environ 1,5 M€ ont été investis dans la révision de la Centrale Lucy en 2009 pour améliorer ses performances économiques et environnementales. La Centrale de Lucy a établi une démarche SMS (Système de Management de la Sécurité) et a reçu la certification OHSAS 18001 en 2011. Grâce à un astucieux système de tri et de recyclage associé à un contrôle qualité en fabrication, la totalité des cendres produites est valorisée par SURSCHISTE en produits d'abrasion et de sablage ou en matériaux de construction dans les ciments et les bétons. Les fumées de combustion quant à elles, sont épurées dans un dépoussiéreur électrostatique à quatre champs, dont l'efficacité est renforcée par une injection de SO₃. Sur la cheminée de 142 m de haut, les appareils mesure en continu les émissions de poussières NO_x, SO_x, CO, qui sont exploités en assurance qualité (QAL2...). Le refroidissement du condenseur s'effectue par circulation d'eau dans une tour réfrigérante atmosphérique en béton armé de 100 m de haut (voir le fonctionnement intégral de la centrale de Lucy en Annexe 1). Les eaux rejetées sont préalablement filtrées et contrôlées en continu. Cependant dès le début de 2014, la centrale thermique Lucy 3 a arrêté sa production d'électricité. En effet, cet arrêt soudain est dû à l'apparition de quatre fuites consécutives au niveau des écrans évaporateurs de la chaudière depuis le mois de décembre. La dernière remonte au 7 janvier. Les fuites sont apparues quand la centrale a de nouveau été appelée en renfort, au début de l'hiver, en période de pointe de consommation électrique. Ces fuites ont été réparées mais c'est toute la structure métallique de la chaudière qui est fragilisée. « On a fait une analyse métallurgique qui a révélé un phénomène de vieillissement de l'acier », confirme Alain Hurel, directeur du site. Un vieillissement plutôt normal pour une centrale qui accumule pas loin de 200 000 heures de fonctionnement au compteur. Ce phénomène de fragilité de la structure est constaté sur d'autres centrales du même type. La production électrique a donc cessé avant même la date définie en vers l'accord signé avec l'entreprise (La fin de l'exploitation était prévue pour le 31 mars 2014). Le propriétaire Eon France (filiale du géant allemand de l'énergie) avait justifié cet arrêt par la fin des attributions gratuites de quotas de CO₂. Les émissions de gaz carbonique devenant payantes au 1er janvier 2013,

la "viabilité économique" de la centrale n'était donc plus garantie, selon la direction. Il faut souligner que Lucy est en bout de course et produit une électricité particulièrement chère.



Graphique 1 : Représentation montrant la baisse constante de la production depuis les années 2008

Source : ACERIB

Auteur : Clément Skrzypcsak

Notamment à cause du type de combustible utilisé. Le charbon est importé d'Afrique du sud ou d'Australie et doit donc être traité pour avoir les mêmes caractéristiques que le charbon que l'on trouvait dans le sous-sol de Blanzay et être compatible avec la centrale. Il est encore possible qu'on puisse apercevoir la cheminée réfrigérante fumer car il faut évacuer le charbon pulvérisé encore présent dans les circuits. Mais la centrale thermique tournera alors sans être couplée au réseau électrique. L'énergéticien allemand E.ON prépare son départ de Lucy III. Aujourd'hui, l'activité principale

tourne autour de la mise en sécurité et au déploiement des plans liés à la fin de vie de la dernière centrale thermique de Bourgogne. Si l'activité est encore forte, elle va se réduire dès le mois de juillet. En septembre, un appel d'offres sera lancé pour le démantèlement du site, qui débutera dès le 1er janvier 2016. Pour le moment la principale question qui se pose est l'avenir des salariés de cette centrale. Eon France, le propriétaire de Lucy, assure que tout sera fait pour éviter de licencier les 67 salariés (mesures de reclassement interne, plan de départs volontaires, départ en retraite...).

C. Principes de réhabilitation d'une friche industrielle

Les friches, qu'elles soient rurales ou urbaines, constituent une rupture, un vide, dans un territoire, dans une société. Toutes ont pour trait commun le fait d'être associées à un processus d'abandon, à une appréhension et un mode de gestion. Toutes peuvent être interrogées en tant que ressources perdues ou futures, par rapport à un système de valeurs (économique, foncier, symbolique, idéal,...). Ce n'est pas tant l'origine des friches, industrielles ou agricoles, qui les distingue, mais leur localisation, leur visibilité et les enjeux dont elles font l'objet. Il faudra suivre un protocole bien défini pour tenter une réhabilitation qui rime souvent avec la destruction totale du site. Cependant il faudra faire attention à la pollution possible du sol, et à l'étude du diagnostic.

C.1. La politique de réhabilitation

La réaffectation des friches suppose une série d'actions spécifiques menées à l'initiative des principaux concernés. Chaque catégorie d'acteurs obéit à une logique particulière définie par ses objectifs propres, sa méthode de travail usuel et certains déterminismes plus subjectifs. Trois logiques sont alors prédéfinies: la logique industrielle, la logique des collectivités territoriales et la logique des acteurs spécialisés. Le traitement paysager des friches est indispensable pour signifier que la page est tournée, que l'avenir est ailleurs, que les citoyens concernés en ont pris conscience et qu'ils s'attachent à préparer une autre étape de l'histoire de leur ville. C'est enfin et surtout une question d'image de marque et d'efficacité commerciale, le préalable indispensable à toute mesure efficace de diversification. De plus, la question des friches industrielles, plus encore par ses aspects symboliques que par son coût financier, revêt dans le contexte économique actuel une importance qui justifie sa prise en compte comme l'un des axes d'action de la politique nationale d'aménagement du territoire. Il y a trois types de vocations : Le retour à une affectation agricole, forestière ou simplement paysagère, la mise en réserve foncière et enfin la réutilisation. Lorsque la décision de fermer un site devient inéluctable, il y a aussi la notion de patrimoine culturel de l'industrie qui intervient. En effet, il est important de mémoriser, par archivage et par la conservation, cette période de développements techniques. En France, la cellule « Patrimoine industriel » a été créée en janvier 1983 au sein de la Direction du Patrimoine du Ministère de la Culture pour inciter et coordonner la sauvegarde de la mémoire industrielle. Cette cellule a été créée pour éviter les recours abusives à la « remise à l'état zéro » d'un site (l'application de ce principe consiste à tout raser, d'effacer les stigmates qui figent une région dans son passé industriel pour lui substituer une nouvelle image de marque), cette notion est à manier avec la plus grande prudence. Il ne faut pas aussi négliger la qualité des sols des friches

industrielles et les conséquences sur l'environnement des polluants, qui peuvent s'y trouver, doivent être appréciées dès le départ. Cette connaissance est indispensable pour choisir les usages possibles de ces friches (zones résidentielles, espaces de loisirs, jardins, nouvelles industries), et pour définir, le cas échéant, les traitements à effectuer et leurs coûts.

La réhabilitation d'une friche, même si elle a des caractéristiques particulières, obéit aux mêmes règles que la cession d'un terrain ou de locaux destinés à l'activité. Par conséquent, avant de tenter d'élaborer une politique de réhabilitation d'une friche industrielle, il convient de définir le cadre dans lequel cette politique peut s'exercer. Ce cadre comporte deux niveaux, d'une part l'état de l'offre de terrains, d'autre part les critères d'implantations des entreprises. En effet, une friche réhabilitée se trouve sur un marché et doit correspondre à la réalité de celui-ci. Réhabiliter une friche, sans s'assurer d'une « sortie », risque de produire à terme une nouvelle friche, si celle-ci reste inoccupée. Il ne faut pas globaliser et que dans certains secteurs ou pour certaines fonctions, on peut se trouver avec un manque de terrains lié aux activités. Par conséquent, l'étude d'une friche par rapport à son environnement ne peut se faire qu'au cas par cas. Il existe des critères pour qu'une entreprise s'implante. En effet, la stratégie de la firme, la localisation des clients et fournisseurs, le niveau de la taxe professionnelle, le prix du terrain... sont des points importants pour l'avenir et le bien de l'entreprise. Depuis plusieurs années, deux critères ont pris de plus en plus d'importance : la question de l'accessibilité et celle de l'environnement. Les marchés évoluent très rapidement, les échanges se développent fortement, la stratégie des entreprises en ce qui concerne la gestion de stocks s'est beaucoup transformée. Antérieurement, toutes les fonctions d'une même entreprise s'exerçaient, dans la plupart des cas, sur un même site. Aujourd'hui, certaines activités ont été délocalisées, la fonction logistique devient une fonction totalement autonome qui a pris beaucoup d'importance, avec la recherche du « stock 0 » qui nécessite des flux d'approvisionnement de plus en plus fréquents.

C.2. L'importance du diagnostic

Il convient d'analyser le site dans son environnement. Nous avons vu que le traitement d'un site ne peut pas s'effectuer sans un examen approfondi de son positionnement par rapport aussi bien à l'offre existante qu'à la demande des entreprises. Sans cet examen, on risque de réhabiliter une friche qui ne trouvera pas preneur et qui au bout de quelques années redeviendra une friche laissée à l'abandon. En effet rien ne se dégrade aussi vite qu'un bâtiment ou un terrain inoccupé. Le diagnostic doit prendre en compte plusieurs éléments :

❖ *La question de la desserte*

Nous avons vu que cette question est devenue un critère important pour les entreprises. La présence ou non d'une autoroute à proximité jouera un rôle important dans la vocation du site. Une telle desserte peut amener le choix d'un site destiné à la logistique avec des tailles de lots relativement importantes. Au contraire, l'absence de desserte efficace peut destiner le site à des petites entreprises avec des tailles de lots réduites.

❖ *La question de l'offre existante*

Il est évident que si, à proximité, il existe des terrains disponibles importants, il conviendra de rechercher des créneaux particuliers afin d'éviter des phénomènes de concurrence entre zones.

❖ *La question de la demande des entreprises*

Si dans le secteur il n'y a pas réellement de «marché» et que le lieu est peu intéressant pour l'implantation d'activités, il conviendra sans doute de rechercher une autre vocation comme l'habitat ou la réservation pour des équipements publics.

❖ *La question de la qualification de la zone au niveau des aides*

De nombreux périmètres de zones aidées existent : zone franche urbaine, périmètre FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), Grand Projet Urbain, zone Prime d'Aménagement du Territoire... Ces aides s'adressent aux collectivités aménageuses et (ou) aux entreprises directement. Pour les collectivités, c'est un élément très important. En effet la réhabilitation d'une friche coûte cher. Dans la très grande majorité des cas, une opération de ce type ne peut être équilibrée par les recettes attendues. Le périmètre dans lequel se trouve cette friche est donc un élément décisif. De même, dans certains cas, les entreprises peuvent bénéficier d'aides pour leurs implantations. Une friche se trouvant par exemple dans la zone franche aura des «garanties» de commercialisation rapide sans mesure commune par rapport à tous les autres sites.

La question de la pollution est primordiale. Une friche industrielle, en raison du type d'activités qui s'y est exercé, peut poser des problèmes importants de pollution. L'examen d'une pollution potentielle et de la présence de déchets est un préalable impératif avant la mise au point d'un projet. Cette recherche doit s'effectuer avant l'acquisition. En effet si la loi oblige qu'il n'y ait pas d'effets négatifs sur l'environnement extérieur, elle ne précise rien en ce qui concerne le terrain lui-même. Le principe de responsabilité est le suivant : L'exploitant est toujours responsable, même si l'activité n'existe plus, et même s'il n'est plus propriétaire du site. Dans le cas où l'exploitant a disparu, c'est le propriétaire qui est responsable. Par conséquent un transfert de propriété entraîne un transfert de responsabilité. Enfin si le site n'a plus d'exploitant ou de propriétaire

connu, on dit que la friche devient « orpheline », la responsabilité incombe alors à l'État. Cette question est fondamentale; en effet, la découverte d'une pollution, non décelée à l'origine lors de l'acquisition, peut dans de nombreux cas remettre en cause un projet, entraîner un coût financier important, ou changer la destination d'un site. Sur ce dernier point il faut savoir que la dépollution à effectuer est variable selon la destination du site. Elle est bien évidemment beaucoup plus importante s'il s'agit de construire une crèche, ou d'installer un établissement industriel.

C.3. Vers une sauvegarde ou un renouveau ?

Après avoir bien analysé les questions de pollution et de positionnement du site, on peut alors établir le projet. C'est, dans la plupart des cas, l'étape la plus compliquée. Si la friche n'est constituée que d'un terrain, la question est relativement simple. Il restera à définir un projet d'aménagement qui va orienter la taille des lots, les voiries, les réseaux, les espaces verts. Dans ce cas, on se trouve dans le cadre classique d'aménagement d'un terrain. Si, par contre, comme dans la plupart des cas, il existe des bâtiments industriels, une étude précise de ceux-ci devra être effectuée portant sur plusieurs points : l'intérêt du bâtiment sur le plan du patrimoine industriel, l'intérêt du bâtiment sur le plan de son utilisation, l'état du bâtiment et donc les coûts de sa réhabilitation. D'une manière générale, on peut dire que la tendance est plutôt à la démolition qu'à la réhabilitation pour deux types de raisons : d'une part le coût, d'autre part la difficile réutilisation d'un bâtiment du fait de sa structure et de l'évolution du fonctionnement des entreprises et des règles de sécurité. Par exemple, un bâtiment qui a été

construit dans les années 1970 pour une entreprise de transport n'est plus adapté au fonctionnement actuel de cette même entreprise. Il faut noter que la préservation du patrimoine industriel est encore très faible. Pourtant, c'est dans les bâtiments anciens que se réalisent les plus « belles » opérations. A Marseille, aucun bâtiment neuf n'a acquis la réputation des Docks.



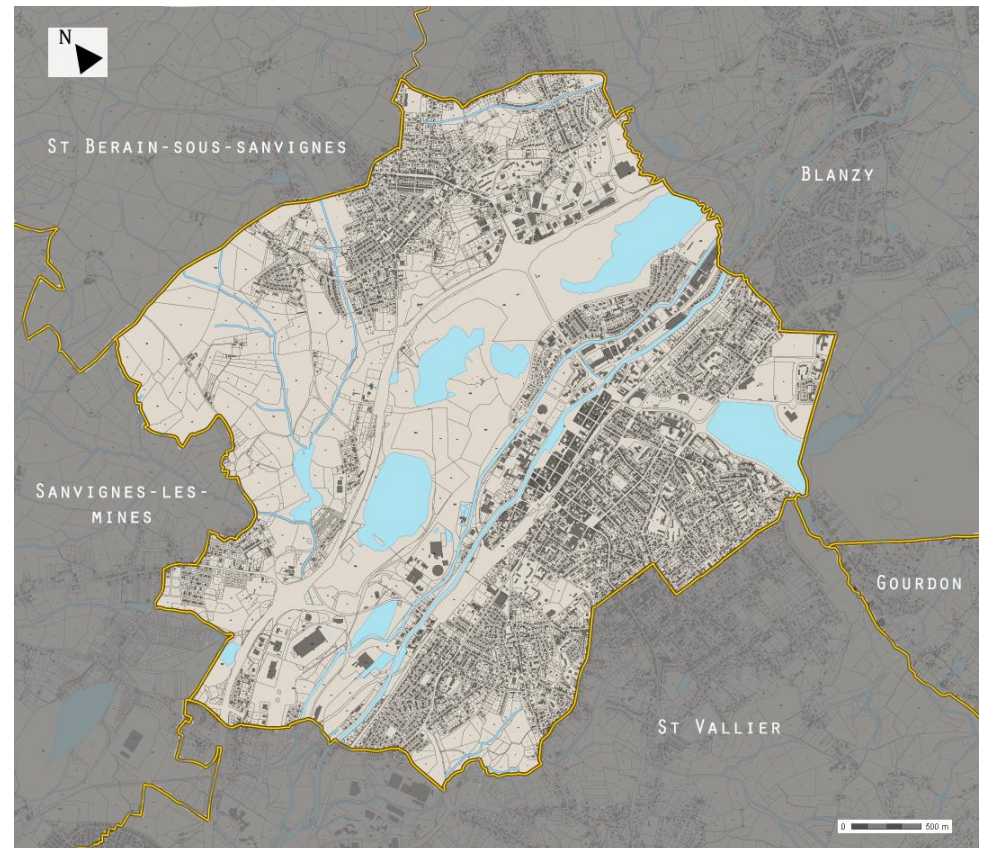
Figure 12 : Projet des Docks à Marseille, réhabilitation d'un monument architectural impressionnant inscrit dans l'histoire de la ville en grand centre commercial

Source : <http://lesdocks-marseille.fr/>

Pour faire le choix de la réhabilitation du bâtiment, il faut démontrer plusieurs points : D'une part, il faut visualiser l'intérêt historique du bâtiment. D'autre part, il faut envisager la possibilité de réaliser un projet de réhabilitation qui puisse répondre à une demande sur le marché, et dans ce cas, il sera nécessaire de trouver au préalable une entreprise prête à s'installer dans le bâtiment rénové. Une maîtrise des coûts financiers est aussi un point important à ne pas négliger.

II. Diagnostic du territoire

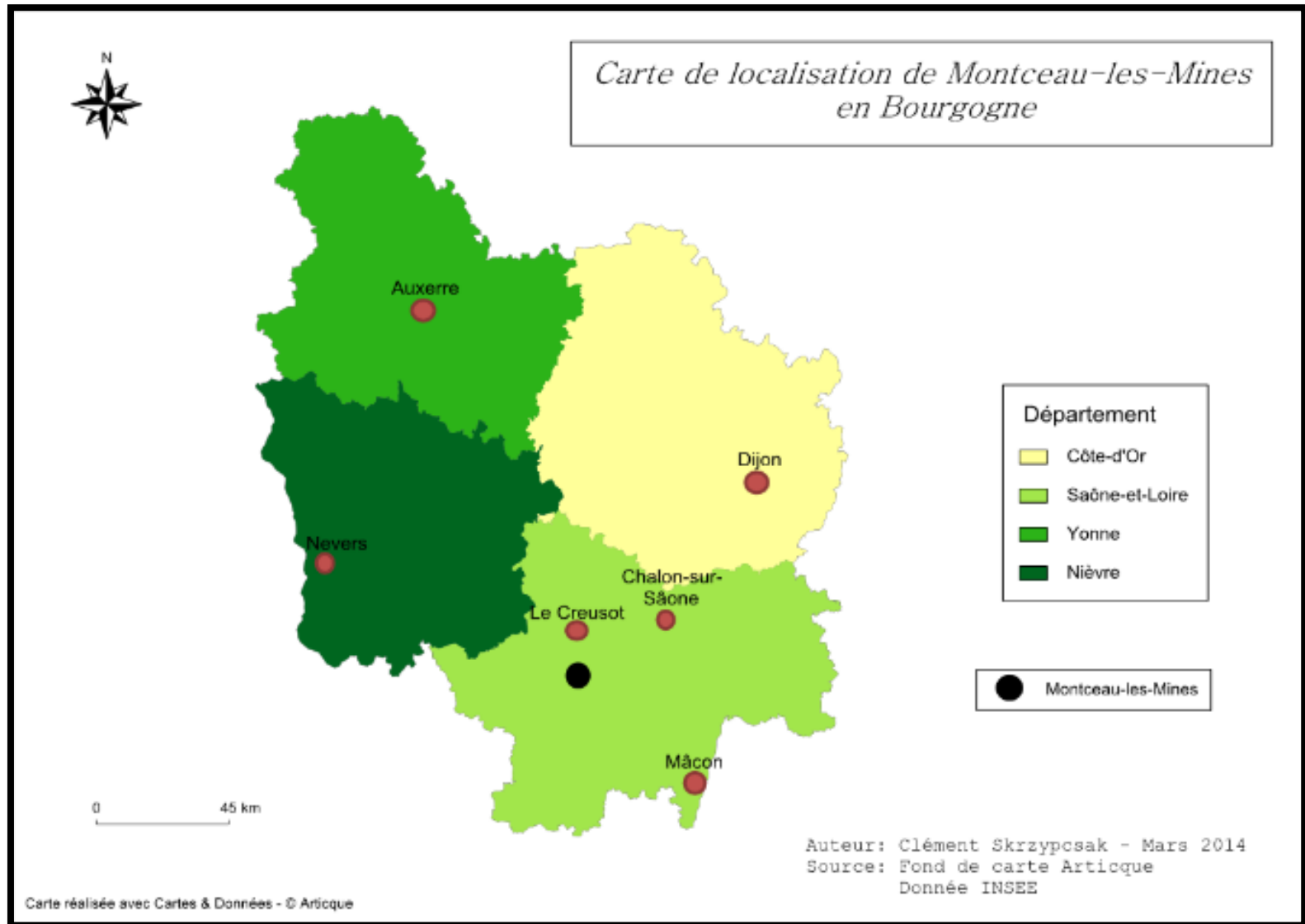
Montceau-les-Mines est une commune française qui fait partie de la métropole Rhin-Rhône, elle est localisée dans la région Bourgogne ainsi que dans le département de Saône-et-Loire. C'est une ancienne ville minière du Bassin minier de Saône-et-Loire. Il s'agit de la 9^{ème} ville de Bourgogne, derrière Dijon (capitale régionale et chef lieu régional), Chalon-sur-Saône, Nevers, Auxerre, Mâcon, Sens, Le Creusot, Beaune mais devant la ville d'Autun. Elle fait partie de la communauté urbaine Creusot-Montceau. Cette intercommunalité est située au sud de la Région Bourgogne, et premier pôle industriel entre Lyon et Dijon et deuxième site universitaire de Bourgogne, La Communauté Creusot-Montceau bénéficie d'un positionnement favorable aussi bien sur l'axe Paris-Méditerranée que sur l'axe Rhin-Rhône et au-delà la façade atlantique. La C.C.M. compte 91 004 habitants et s'étend sur un territoire de 440 km².



Carte 1 : Limites administratives de la ville de Montceau avec les communes voisines

Source : Fond de carte Geoportail

Auteur : Clément Skrzypcsak



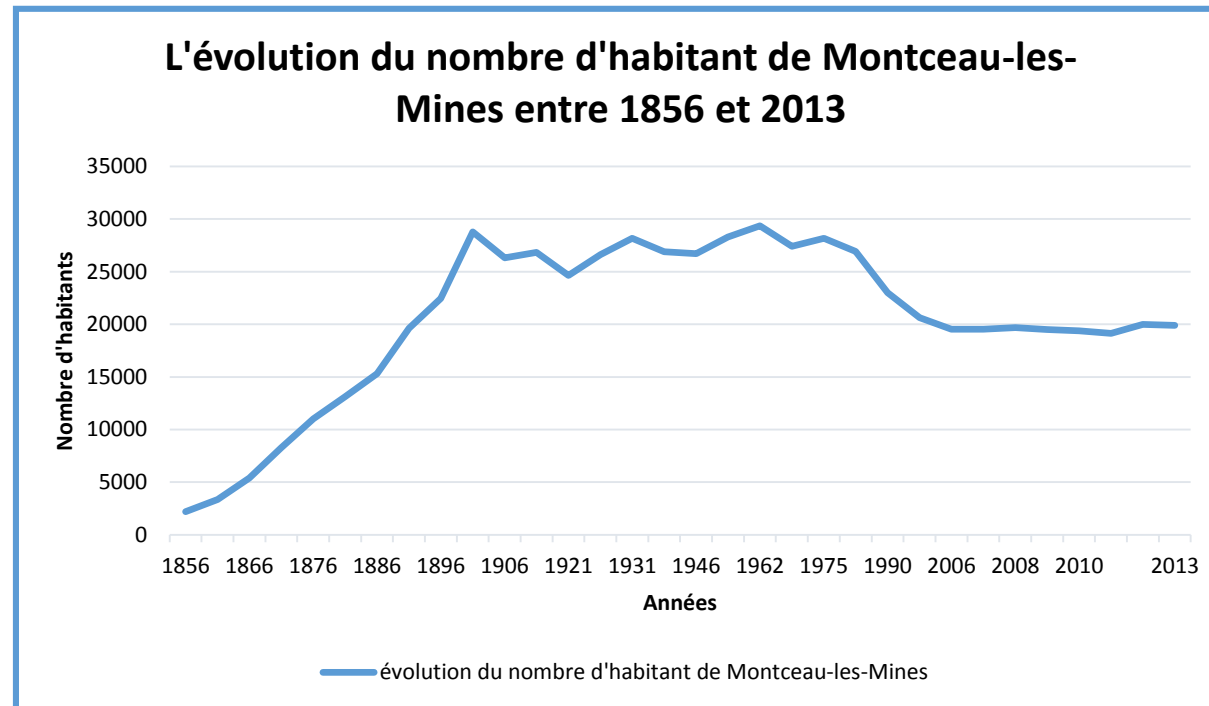
Carte 2 : Localisation de Montceau ainsi que quelques villes principales dans la Bourgogne et dans la Saône-et-Loire

A. *Un territoire en régression ?*

A l'heure d'aujourd'hui, la France ainsi que la majorité des pays doivent faire face à une hausse de la démographie. Nous sommes un peu plus de 66 millions d'habitants en France, les prévisions pour 2050 sont de l'ordre de 70 millions. Pour pallier cette augmentation de la population, il faudra construire davantage, produire plus, réaménager l'espace dans lequel nous vivons. Les logements ne seront pas le seul domaine touchés par l'impact de cette inflation démographique, l'emploi le sera aussi par exemple.

A.1. *La démographie en déclin*

Ce territoire est marqué par un fort passé industriel. A l'âge d'or des mines, de nombreuses personnes ont trouvé un travail à une des mines de Montceau-les-Mines, ces personnes se sont installées dans cette ville pour être proche de leur lieu de travail. C'est ce qui explique l'augmentation de la population à partir des années 1860. En effet lorsqu'on parcourt la ville aujourd'hui, on peut encore apercevoir quelques maisons assez anciennes, de type ouvrier. Cependant, à la fermeture des mines, de nombreuses personnes n'avaient donc plus de travail et n'ont pas pu se réintégrer dans une autre branche du monde du travail, ils ont dû quitter précipitamment Montceau-les-Mines pour trouver un métier ailleurs. Depuis 20 ans, ce territoire connaît donc une diminution constante et généralisée de sa population. Ce déficit s'inscrit dans la tendance départementale jusqu'en 1999. La désindustrialisation du Creusot va subir le même processus, c'est-à-dire le départ d'une partie de la population. Depuis, on observe une aggravation du phénomène sur le territoire (- 1096 habitants entre 1999 et 2006), alors que la Saône-et-Loire, affiche un regain démographique récent avec 4 466 habitants supplémentaires, et en particulier l'axe Dijon-Chalon-Mâcon. Cet axe de développement urbain à augmenter sa zone d'action dès les années 90 avec le processus de périurbanisation des zones de «forte» densité. La population de Montceau-les-Mines est aussi globalement vieillissante. Ce phénomène s'inscrit à part entière dans la tendance départementale. Depuis 1990, la part des plus jeunes (0-19 ans) et des actifs (20-59 ans) est en régression, alors que la part des seniors augmente. Les plus de 60 ans représentent près d'un habitant sur trois. Une grande partie des habitants de Montceau-les-Mines ont le statut de retraités (de l'ordre de 40%).



Graphique 2 : Représentation montrant la baisse démographique à partir de 1990, date à laquelle l'activité minière commence à diminuer fortement

Source : INSEE

Auteur : Clément Skrzypczak

A.2. Un problème entre l'offre et la demande au niveau du logement

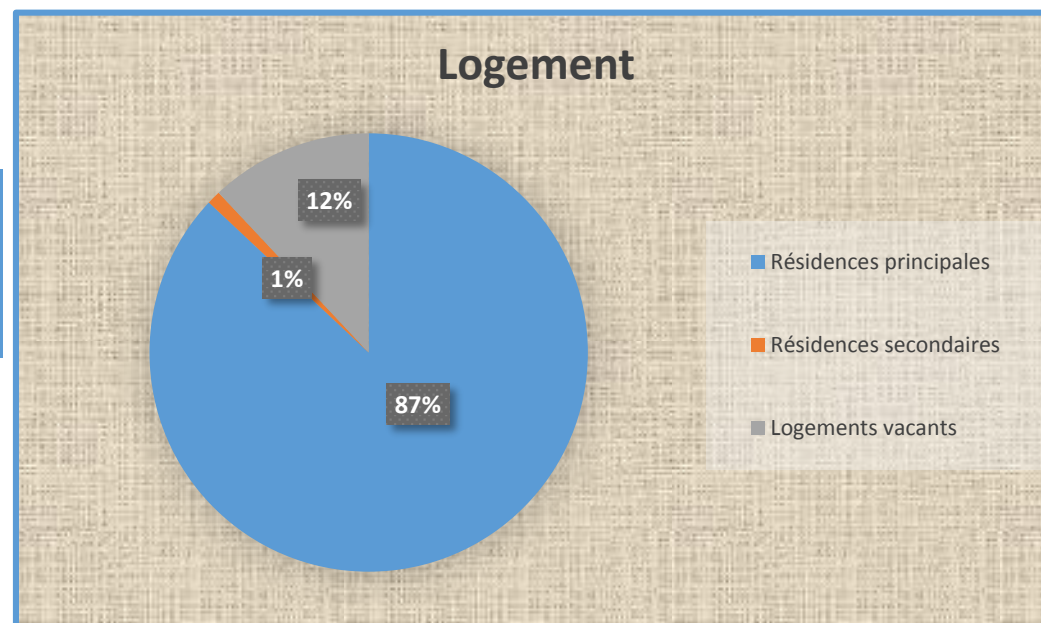
Alors que la population est globalement en baisse (-5,3 % entre 1999 et 2006), le nombre de ménages continue à augmenter de +2.5 %. Le maire de Montceau-les-Mines s'efforce à suivre une politique d'urbanisation avec de nombreux projets pour la construction de logements ou de parcs résidentiels. Deux raisons peuvent aussi expliquer ce fait : le desserrement des ménages dans une majeure partie des communes, notamment les villes-centres et, une dynamique démographique des communes les plus rurales liées à un solde

naturel positif. La taille des ménages est relativement faible, des ménages de plus en plus petits. La demande de logements sur Montceau-les-Mines est de plus en plus faible ; en 3 ans (2006-2009), on compte juste dix logements de plus sur la commune. La présence de logements vacants au sein de cette commune est de l'ordre de 12%. Les résidences secondaires, quant à elles, restent modestes en nombre et commencent à diminuer, soit - 621 logements. Cette baisse s'explique également par la chute du nombre de logements occasionnels. Ces logements étaient liés à l'activité minière, logements qui sont « retournés » dans le parc de résidences principales au fur et à mesure de la décroissance de l'emploi minier.

Graphique 3 : Représentation du type de logement présent sur le territoire

Source : <http://www.meilleursagents.com/>

Auteur : Clément Skrzypcsak



A.3. *Aucun futur pour les nouvelles générations ?*

Les soldes naturels et migratoires affichent globalement depuis 1990 des taux négatifs et en-deçà des moyennes départementales. Cette situation est la conséquence de la dégradation très nette du solde naturel depuis les années 90 et d'un solde migratoire toujours négatif. Cependant, le solde migratoire, bien que toujours négatif, ralentit, compte tenu des potentialités de départ dorénavant limitées. Dans les années industrielles, les travaux dits « manuels » étaient majoritaires. Maintenant au 21^{ème} siècle, les travaux traditionnels comme l'extraction minière sont de plus en plus rares. Le monde de l'emploi s'est diversifié d'années en années et il est de plus en plus dur de s'insérer dans le monde professionnel. Dans la presque

totalité des emplois, l'acquisition du baccalauréat est exigée. Montceau-les-Mines dispose des équipements scolaires basiques (primaire, collège, lycée) mais ne dispose d'aucun établissement d'étude supérieure. L'offre la plus proche étant l'IUT du Creusot (à 20 Km de Montceau). Les étudiants après avoir obtenus leurs diplômes de bachelier quittent souvent le nid familial pour suivre leurs études. Ils se dirigent le plus souvent vers le pôle de Dijon, offre universitaire complète la plus proche de notre ville. On peut penser que les futurs parents préfèrent se rapprocher des grandes villes pour pouvoir profiter de leurs attractivités et les avantages qu'elles entraînent mais aussi pour pouvoir éviter des dépenses pour un éventuel appartement dans la ville d'étude.

B. Une économie toujours viable ?

La Communauté est marquée par le poids de l'industrie. L'histoire du Creusot est liée à celle de l'entreprise Schneider et de Creusot-Loire. Profitant de la demande en acier générée d'abord par la construction des réseaux ferrés puis par l'industrialisation de la France, la sidérurgie au Creusot décolle vers le milieu du 19^{ème} siècle. Elle trouve alors à proximité le charbon des mines de Montceau-les-Mines et de Blanzky. La crise industrielle qui a frappé par la suite ces industries traditionnelles a été durement ressentie dans l'ensemble urbain. La forte baisse des emplois sur place, liée d'une part, à la liquidation de Creusot-Loire dans les années 80 et, d'autre part, à la fermeture progressive des mines à Montceau-les-Mines (cessation totale en 1995). L'économie locale s'est diversifiée. Elle repose maintenant sur la dynamique des secteurs nucléaires et métalliers, avec des fleurons mondiaux, tels que Areva, Arcelor Mittal, Alstom, Snecma, Terex, ou encore Michelin, qui ont su valoriser et renouveler les « vestiges » de Creusot-Loire et du bassin minier. Les efforts de reconversion, via une politique locale soutenue, ont également permis de poursuivre un développement modéré, mais réel, de l'économie tertiaire (publique et privée).

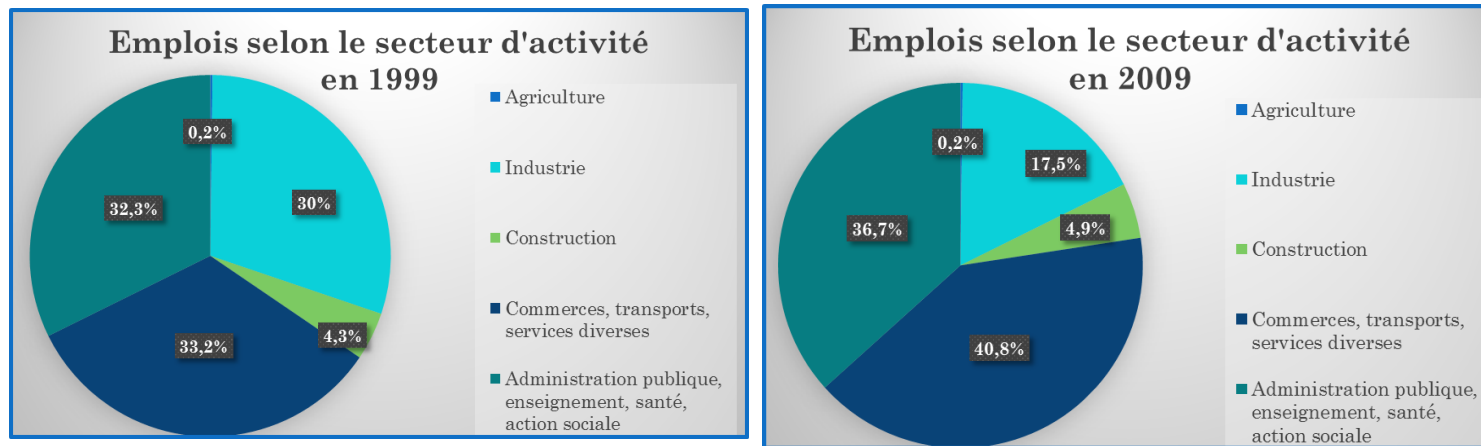
B.1. Une économie qui n'arrive pas à oublier l'ère minière ?

On peut observer que la commune de Montceau-les-Mines a eu une période de crise de l'emploi entre 90-99 avec une chute de 7.2% de l'emploi due à l'arrêt des exploitations minières. A partir de 1999, de nouveaux emplois sont créés pour remplacer les nombreux ouvriers miniers sans travail, ce qui traduit une hausse de 3.4% de l'emploi, une augmentation dans la lignée de celle du département. La ville de Montceau-les-Mines a mis du temps à se remettre de l'arrêt de l'exploitation

des mines, élément principal de son économie. Elle commence à accueillir une nouvelle gamme d'entreprises dans le but de diversifier l'économie locale et de la reconstruire sur une bonne base. La ville reste cependant majoritairement industrielle. En effet, l'industrie minière, sidérurgique et textile a été, pendant plus de 30 ans, les fleurons de l'économie communautaire. Malgré les fermetures des entreprises Creusot-Loire (sidérurgie) et HBCM (extraction de charbon), respectivement en 1988 et 2000, le territoire conserve un secteur industriel fort : 27 % de l'emploi en 2006. Toutefois, ce secteur industriel est le seul qui connaisse une baisse constante depuis 1990, soit environ 25 %. La part de l'agriculture dans la morphologie des établissements de la commune de Montceau-les-Mines est vraiment très faible, presque inexistant. Le secteur des services représente près de 70 % de la création d'entreprises. Les nouvelles entreprises créées se localisent de manière plus diffuse dans le territoire, privilégiant de plus en plus la proximité. Les entreprises avec aucun salarié (auto entrepreneur) sont les plus représentés au sein de cette commune.

B.2. Vers une tertiarisation du tissu économique ?

L'économie locale se « tertiarise » de manière assez rapide. Entre 1999 et 2011, le nombre d'emplois tertiaires a augmenté de 13 %, soit 2 530 emplois supplémentaires, contre un déficit de 1 878 emplois industriels sur la même période. Ce développement s'est concentré dans les pôles et communes limitrophes, avec une forte accentuation à Montceau-les-Mines qui a contribué à 30% de l'évolution entre 2000 et 2008 (134 entreprises tertiaires supplémentaires). Les habitants disposent d'une offre plus diversifiée, tant en alimentaire, qu'en termes d'équipement (personne et maison), cette amélioration permet de limiter la « fuite » de la clientèle vers Dijon, Chalon ou Lyon, c'est-à-dire vers une zone de chalandise de plus de 100 000 habitants. La densité commerciale en grandes et moyennes surfaces spécialisées (GMS) est relativement importante à Montceau-les-Mines. En ce qui concerne l'alimentation, une surface de 630 m² au total est aménagée pour 1 000 habitants, alors qu'au Creusot, elle n'est que de 328 m² pour 1 000 habitants. Pour ce qui est de l'équipement, la commune dispose de 3 482 m² pour 1 000 habitants (1 465 m² au Creusot).



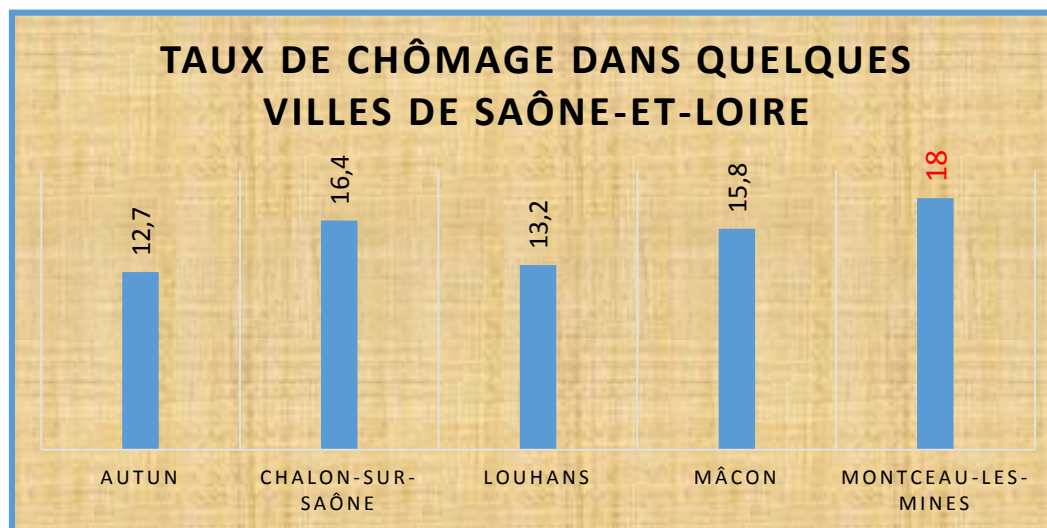
Graphique 4 : Représentation de la répartition de l'emploi selon le secteur d'activité en 1999 et en 2009

Source : Marie de Montceau-les-Mines, 2009

Auteur : Clément Skrzypcsak

B.3. Le chômage : Un problème sans solutions ?

Au final, la stabilité de l'emploi depuis plusieurs années, conjuguée au vieillissement de la population qui favorise les départs en retraite, a pour conséquence une baisse légère des demandeurs d'emploi sur la commune. La part des chômeurs de Montceau-les-Mines est presque le double que celle du département. Le chômage est de l'ordre de 18% sur la commune de Montceau-les-Mines. Elle a un plus gros impact chez les jeunes (12-25 ans) avec une part de 30% alors que pour les seniors (55-65 ans), cela ne dépasse pas la barre des 10%. On peut noter que la majorité des personnes vivant dans cette commune, a un emploi au sein de cette même commune. Cependant il n'y a pas moins de 40% des Montcelliens qui travaillent à l'extérieur de leur lieu de résidence.



Graphique 5 : Représentation des taux de chômage de quelques principales villes du département de Saône-et-Loire

Source : INSEE (2009)

Auteur : Clément Skrzypczak

C. *Un territoire ouvert et accueillant ?*

L'attractivité d'un territoire est très liée à l'image urbaine, au dynamisme culturel et social de ses villes. Montceau-les-Mines poursuit ses efforts pour renforcer et aménager son centre-ville, et coordonne ses interventions avec les communes de première couronne pour organiser une agglomération de qualité. Il est très important de permettre au territoire de s'ouvrir vers l'extérieur, de proposer des infrastructures et des équipements satisfaisants. La question que l'on pourrait se poser est de savoir si la ville de Montceau-les-Mines est une ville dont l'accessibilité est plutôt facile, où les structures présentes sur son territoire sont suffisantes... Une ville de passage ou une ville d'escale ?

C.1. *Un réseau de transport bien rodé*

La commune de Montceau-les-Mines dispose d'infrastructures routières plutôt solides à proximité de ses limites territoriales. En effet, le territoire est desservi et traversé par la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) qui comprend ici deux sections : la RN 80 (de Montchanin à Chalon-sur-Saône) et la RN 70 (de Montchanin à Paray-le-Monial). Cet axe est majeur pour le

territoire car il permet de relier la Communauté Urbaine au pôle chalonnais et ensuite au grand couloir de développement urbain Rhin-Rhône et à son axe d'échange Mer du Nord - Méditerranée. La RN 70 et la RN 80 supportent un trafic variant selon les sections entre 15 000 et 23000 véhicules par jour (deux sens - trafic 2006). Les flux de transit présentent tous un pourcentage élevé de poids lourds (environ 25 %). Les flux internes de courtes distances sont les plus forts pour les véhicules légers, en particulier entre les agglomérations de Creusot et de Montceau-les-Mines. La mise en 2x2 voies de la RCEA a aussi amélioré la circulation. En ce qui concerne les transports collectifs ferroviaires, notre commune d'étude dispose d'une gare ferroviaire. On peut se rendre à Dijon en moins de 1 heure et 30 minutes grâce à environ 16 trains par jour. Il faut compter 35 minutes pour se diriger vers Paray-le-Monial. Il est aussi possible de se rendre à Paris en une heure et 30 minutes (6 allers-retours par jour) ainsi que Marseille en 3 heures et 10 minutes (3 allers-retours par jour) ou encore Lyon en 30 minutes (6 allers-retours par jour) grâce à la gare TGV du Creusot-Montceau situé sur la commune de Montchanin, à 13 km de Montceau-les-Mines. Cette gare a accueilli en 2007 près de 634 000 voyageurs, alors qu'ils n'étaient que 478 000 en 2006, aujourd'hui sa fréquentation continue toujours d'augmenter avec un peu plus d'un million de voyageurs en 2013. Il y a aussi des transports départementaux qui sont mis à dispositions des Montcelliens. Six lignes régulières départementales (Buscéphale) transitent par le territoire et permettent les liaisons entre Montceau et différentes villes comme Dijon (5 allers-retours par jour) ainsi que Chalon-sur-Saône et la gare TGV du Creusot-Montceau (7 allers-retours/jour). Dans un contexte environnemental complexe, le Conseil Général de Saône et Loire a mis en place un site internet de covoiturage « www.covoiturage71.fr ». Ce site met en relation conducteurs et passagers qui circuleront ensemble dans un même véhicule le temps d'un voyage ou régulièrement. Le covoiturage est un phénomène qui s'amplifie d'années en années, il peut se pratiquer entre le domicile et le lieu de travail ou d'une agglomération à l'autre. Sur le territoire de la Communauté Urbaine, le développement du covoiturage, entraîne des poches de stationnement non organisées aux points d'entrée des grands axes de déplacements. Pour faire face à ce problème, la création de parcs de stationnement relais destinés aux utilisateurs du covoiturage est envisagée dans les prochaines années. Un premier parking d'une cinquantaine de places sera prochainement aménagé à proximité du rond-point Jeanne Rose à Montchanin.

C.2. Une diversification en termes d'équipements

Le pôle de Montceau-les-Mines s'affirme davantage dans ses fonctions commerciales, tertiaires et d'équipement et s'appuie sur un renouvellement urbain global de Montceau. La ville tire son attractivité d'un bon positionnement le long de la RCEA et d'un rayonnement sur une zone de chalandise vaste qui va jusqu'à l'arrière-pays du charolais. Montceau-les-Mines dispose de nombreux équipements culturels, sportifs mais aussi des structures de services. Le Centre Hospitalier de Montceau-les-

Mines, est issu du regroupement de l'hôpital Jean Bouveri et du centre médicochirurgical St- Exupéry. Il enregistre chaque année plus de 15 000 séjours (13 663 en 2007 et 16 000 en 2011) pour une capacité totale de 247 lits et plus de 780 emplois. L'offre y est diversifiée : médecine, gynéco-obstétrique, chirurgie, SSR (Soins de Suite et de réadaptation), EHPAD. Cette commune possède aussi un cinéma, un stade de football utilisé pour l'évolution du FCMB (Football Club Montceau Bourgogne) en CFA, d'une piscine, d'un stade d'athlétisme, d'un golf, d'un embarcadère pour le visionnage de pièces de théâtres, d'expositions...



Figure 13 : Parc de Maugrand, ancienne exploitation minière transformée en parc de loisir très fréquenté par la population montcellienne

Source : <http://www.montceau-les-mines.com/>

La commune offre aussi à la population montcellienne deux parcs (Saint-Louis et Maugrand), espace où il est possible de se promener, de faire du running, d'emmener ses enfants aux différentes aires de jeux proposés. Ce sont vraiment deux lieux côte à côte très appréciés de la population communale. En ce qui concerne, les équipements scolaires, Montceau-les-Mines dispose sur son territoire de dix écoles maternelles, de trois collèges, de huit écoles élémentaires ainsi qu'un lycée général et un lycée professionnel. Un réseau scolaire plutôt bien réparti dans l'espace, il ne manque plus que des infrastructures post-bac pour pouvoir présenter une offre complète.

C.3. Le tourisme pas totalement exploité ?

Le tourisme de la Communauté Urbaine s'oriente principalement vers la valorisation d'un patrimoine industriel et minier d'une part, et vers les loisirs de plein air d'autre part. En effet, à Montceau-les-Mines, plusieurs anciens parcs miniers ont été reconvertis en lieux de loisirs avec l'aménagement de parcs urbains : le parc Maugrand, qui comprend le lac Saint-Pierre, de nombreuses plantations, des jardins familiaux, un golf et un parc animalier ; et le parc Saint-Louis également arboré, qui comprend un lac dont le niveau montera encore quelques années ainsi qu'une cascade pyramidale. Les autres anciens parcs

miniers situés dans la même concession minière connaîtront, à terme, la même évolution en parc de loisirs au fur et à mesure de la montée en eau dans les anciennes découvertes (lac Barrat, lac Saint-Amédée, lac des Fouthiaux). On remarquera que ces différents sites de découvertes minières forment une continuité entre Blanzay et Perrecy-les-Forges (ville au sud-ouest de Montceau), qui présente un fort potentiel en matière d'aménagement et de structuration environnementale et paysagère. Toutefois, le tourisme ne constitue pas une activité majeure sur le territoire communautaire. Celui-ci dispose pourtant d'atouts localisés principalement sur un axe Nord/Sud, correspondant au tracé du canal du Centre et est facilement accessible. Plus de 15 000 touristes empruntent chaque jour la RCEA. Malgré de nombreux éléments susceptibles de séduire une clientèle en quête d'authenticité et de convivialité dans un cadre naturel et bâti, il s'agit essentiellement d'un tourisme local ou de passage (1 à 2 jours sur place dans le meilleur des cas). L'hébergement touristique est donc assez peu développé et axé quasi-exclusivement sur l'hôtellerie. L'hébergement « au vert » (gîtes et chambres d'hôtes) est très limité. L'ouest et le sud du territoire disposent d'une offre limitée en lits marchands, ce qui confirme le constat d'atouts inexploités. Les hôtels se sont principalement implantés dans les communes les plus urbaines, cherchant principalement la proximité des infrastructures et des entreprises de la Communauté. Avec son tissu d'entreprises sur place, l'offre est assurée principalement par une hôtellerie de chaîne, allant de l'hôtel économique (majorité) aux 3 étoiles (faible). Une gamme intermédiaire commence à se structurer dans les villes et tente d'allier cadre de vie agréable et proximité aux pôles de décision. Le territoire, avec la tertiarisation de ses entreprises, la présence de grands groupes industriels et sa gare TGV, dispose donc d'atouts pour le développement d'une hôtellerie de gamme intermédiaire (2-3 étoiles), filière qui génère davantage d'emplois que la gamme économique. Très récemment, l'enseigne IBIS a implanté deux hôtels sur le territoire de Montceau, vers l'une sortie de la RCEA. Finalement, l'offre actuelle de couchage manque de lisibilité dans un contexte où la filière touristique connaît une réelle demande dans le domaine du tourisme vert et du tourisme d'affaires. La candidature LEADER (Centre Saône et Loire, Bourgogne du Sud) va même jusqu'à présenter la qualité de l'hôtellerie «assez basse», en inadéquation avec les besoins des touristes. Côté restauration, le territoire est doté de restaurants de qualité, dont certains reconnus par des guides nationaux. Toutefois, l'offre globale est davantage axée sur une clientèle de proximité.

D. Entre l'environnement et la politique, une commune partagée

D.1. Environnement

Montceau-les-Mines est une zone urbaine avec une superficie agricole inférieure à 20 %. Les espaces verts recouvrent 280 hectares, soit 15% de la superficie de la ville. Cela représente 135 m² de verdure par habitant. Nous allons décrypter le patrimoine naturel présent sur cette commune ainsi que les ressources naturelles et les possibles, éventuels risques et nuisances qui pourraient avoir un impact sur l'environnement de Montceau-les-Mines.

D.1.1. Un patrimoine naturel

Le contraste est très prononcé entre l'espace urbain marqué par l'industrie, l'exploitation minière, l'espace rural, bocager et boisé. Aujourd'hui, c'est un bocage essentiellement herbagé qui occupe l'ensemble du territoire, à l'exception des surfaces urbanisées. Ce maillage de haies est relativement bien conservé sur les communes rurales. Il est toutefois présent en plus condensé sur le territoire des communes de Montceau-les-Mines. Les arbres qui dominent dans ces haies sont majoritairement des chênes pédonculés. Le nombre actuel des arbres est très réduit par rapport à ce qu'il était dans le bocage des années 60 avant l'apparition de la tronçonneuse. Ce patrimoine arboré tend à disparaître lentement notamment par non renouvellement lié à la taille basse. La pérennité du bocage est menacée par la mécanisation de l'entretien des haies et la déconnection des haies lors des arrachages (absence de continuités biologiques entre les haies bocagères). La majorité des haies sont maintenues basses depuis la fin des années 70. Cette baisse de la taille des haies a plusieurs conséquences sur la biodiversité. Cette disparition des deux tiers de masse arbustive en hauteur va modifier les habitudes des passereaux qui avaient pour habitude de se reproduire dans cet habitat. Cette coupe trop courte empêche aux rameaux de fleurir d'où une perte de l'essentiel des capacités de production de fruits en automne. Les capacités d'accueil pour les oiseaux et les mammifères migrateurs et hivernants se trouvent donc considérablement amoindries par ces pratiques. Le territoire est

également couvert par un vaste réseau comportant de nombreux plans d'eau, pour lesquels la richesse écologique est surtout ornithologique. En effet, situé entre la Loire et la Saône, le territoire constitue une zone de passage préférentielle pour de nombreux oiseaux migrateurs. Le territoire de la CUCM (Communauté Urbaine Creusot-Montceau) dénombre 16 espèces végétales déterminantes en Bourgogne. Parmi ces espèces, deux bénéficient d'un statut de protection national (Littorelle à une fleur et Drosera à feuilles rondes). La première a été observée à plusieurs reprises sur les sols de Montceau-les-Mines.



Figure 14 : Drosera à feuilles rondes

Source : <http://www.naturephoto-cz.com/>

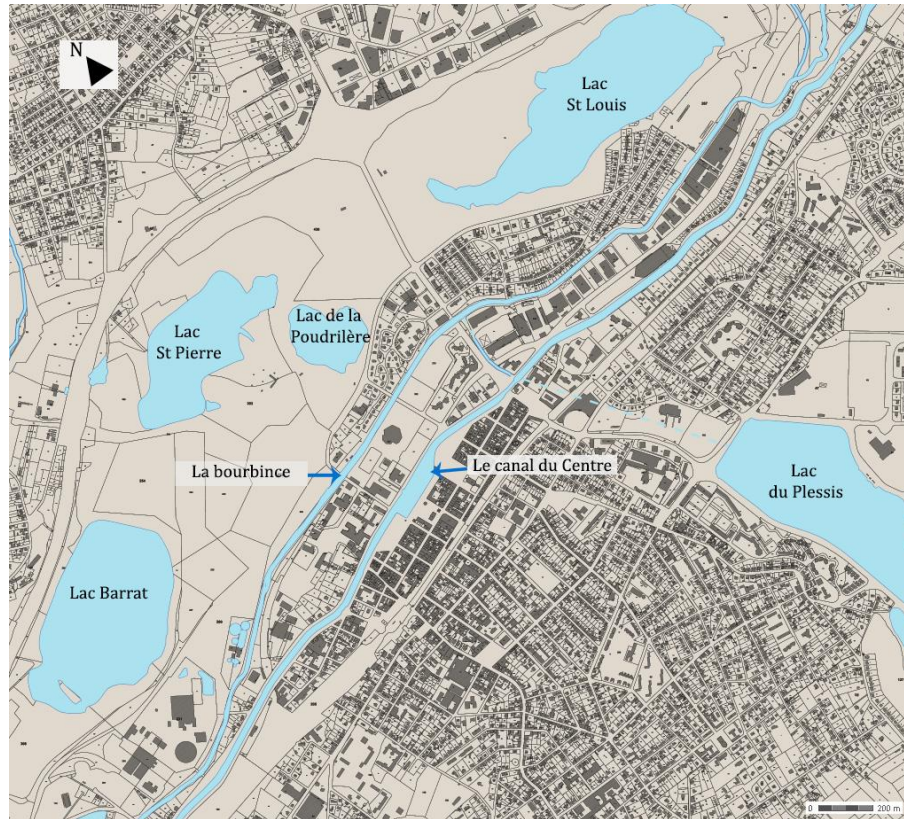


Figure 15 : Littorelle à une fleur

Source : <http://www.botagora.fr/>

Montceau-les-Mines peut compter sur un réseau hydraulique important. Elle dispose d'un canal qui traverse le centre de Montceau : le canal du centre. Il est un vrai atout paysager et touristique. Il a été construit entre 1783 et 1791, il est devenu un élément essentiel de la vie économique de la commune à partir du 19^{ème} siècle. Aujourd'hui, le canal du centre est devenu un attrait touristique pour Montceau notamment grâce à son port de plaisance avec une capacité de 20 bateaux. Cette ville possède un lac dénommé « le lac du Plessis ». Il est depuis des décennies, un lieu d'activités sportives, de détente, de promenade. De nombreux travaux d'aménagement ont eu lieu comme l'implantation de pontons pour les pêcheurs, aménagement d'un chemin piétonnier, d'une piste cyclable pour encore rendre plus dynamique ce lieu de rencontre. On peut aussi noter la présence d'une rivière "la Bourbince" d'une longueur de 83 km qui traverse 17 communes de Saône-et-Loire dont Montceau-les-Mines. Elle participe au bon fonctionnement du canal du centre. Le canal du Centre, la Bourbince et le lac du Plessis font parties depuis toujours du paysage de Montceau. En raison de la dégradation de la qualité de l'eau, les peuplements piscicoles de la Bourbince sont relativement perturbés et ne présentent que des espèces communes tolérant de fortes teneurs en matière organique. Le peuplement est dominé par des cyprinidés et les espèces carnassières (sandre, perche, brochet, anguille...) sont largement présentes. La Bourbince est une rivière de deuxième catégorie piscicole comme toutes les rivières du territoire. La vallée de la Bourbince détient un statut de ZNIEFF de type I. Les peuplements piscicoles

de la plupart des affluents de la Bourbince sont plutôt bien conservés. On peut compter 23 espèces de poissons sur le territoire, dont 4 sont protégées : le brochet, la lamproie de Planer, la bouvière et la truite fario.



Carte 3 : Réseau hydrographique de Montceau

Source : Fond de carte Geoportail

Auteur : Clément Skrzypczak

L'ensemble des rivières et ruisseaux du territoire constituent des corridors écologiques aquatiques et paludéens (faune associée aux milieux aquatiques) dans la mesure où aucun obstacle (barrage, micro-centrale, seuil, canalisation) ne vient perturber le franchissement des espèces. Dans la traversée de l'agglomération montcellienne, la bourbince ne peut plus jouer son rôle de corridor paludéen en raison de l'absence d'espaces libres de construction de part et d'autre de la rivière. Malgré une faible artificialisation du territoire, certains obstacles empêchent la libre circulation des espèces. La RCEA génère un effet de coupure très important en raison de son effet d'emprise et du trafic supporté. Les autres infrastructures linéaires de transport (routes, voies ferrées, canal) constituent également des obstacles mais dans une moindre mesure.

On peut aussi constater que Montceau-les-Mines est une ville qui a reçu 3 fleurs en 1998 par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

D.1.2. Les ressources naturelles

❖ *Qualité de l'air*

En dehors des émissions de polluants liées à la circulation routière sur les voiries du réseau structurant, le principal établissement responsable de rejets dans l'air est la centrale le Lucy et sa chaufferie Lucy III qui expulse du SO₂, NO_x, HCl... Le contrôle et le suivi des émissions de polluants dans l'atmosphère sont effectués par un réseau de surveillance de la qualité de l'air qui s'est développé sur la région Bourgogne, nommé « Atmos'air Bourgogne ». Une station de mesure de la qualité de l'air a été installée à Montceau-les-Mines, au niveau du carrefour de la 9^{ème} écluse depuis le 1^{er} juin 1999. Le réseau de mesures bourguignon de la fédération ATMO comprend 2 moyens mobiles et 17 stations fixes dont 6 en Saône et Loire. Les principales actions d' "Atmos'air" sont de surveiller la qualité de l'air, d'étudier la pollution atmosphérique, et de sensibiliser la population sur son impact, la prévenir quotidiennement des niveaux de pollution attendus, et de tenir informer tous les acteurs sur la qualité de l'air, son évolution et alerter les autorités en cas de besoin. En ce qui concerne la qualité de l'air à Montceau-les-Mines, avec un taux moyen annuel de 20 µg/m³ (chiffre datant de 2009), elle se situe dans la fourchette des autres stations bourguignonnes (22 µg/m³). Les plus fortes concentrations sont mesurées à Dijon (33 µg/m³). Une qualité de l'air donc plutôt bonne sur l'ensemble du territoire.

❖ *L'énergie*

Les houillères de Blanzky ont constitué jusqu'à la fin des années 1980, une ressource énergétique importante qui assurait plus de 40% de la production d'énergie de la Bourgogne. Avec la fin de l'exploitation minière souterraine en 1992, la production charbonnière a fortement chuté et l'arrêt du site minier de Blanzky a supprimé l'une des principales sources énergétiques de la région. L'électricité produite en Bourgogne couvre moins de 10% des besoins régionaux. La Bourgogne est principalement alimentée en énergie par les différentes centrales nucléaires situées en dehors de la région (Est et Rhône-Alpes) et par des installations hydrauliques appartenant à EDF ou à des producteurs autonomes. Le bois représente néanmoins près de la moitié des productions régionales d'énergie et est traditionnellement utilisé pour le chauffage.

Le potentiel éolien est relativement limité en raison d'une faible vitesse des vents dans la région (inférieure à 4,5 m/s) exceptée sur les crêtes et les collines où les vents peuvent atteindre 7 m/s. Néanmoins, aucune plateforme éolienne n'est installée à l'heure actuelle sur le territoire.

❖ *Les sols*

En tant qu'ancien bassin minier, il est important de connaître l'état du sol avant de réaliser un projet. Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou l'infiltration de substances polluantes. Cette pollution peut provoquer une nuisance ou un risque pour l'être humain et l'environnement. L'inventaire des anciens sites industriels a pour but de recenser tous les sites industriels abandonnés ou non susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement, de conserver la mémoire de ces sites et de fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement. Cet inventaire est réalisé par la DRIRE. Aucun ancien site industriel n'est sujet de pollution sur Montceau-les-Mines.

D.1.3. Risques et nuisances

Les seuls risques naturels qui concernent le territoire sont les risques d'inondation et notamment par débordement de la Bourbince. La zone inondable de Montceau-les-Mines est très majoritairement urbanisée (zone d'activités, zone mixte ou résidentielle et zone en mutation). Elle représente environ 6% (100 ha) de la superficie de la commune. Les principales nuisances sonores sont quant à elles générées par les infrastructures routières (RCEA, routes départementales dans les traversées urbaines), les infrastructures ferroviaires (ligne TGV, ligne longeant le Canal du Centre) et par les activités industrielles. La RN 70 aux abords de Montceau-les-Mines, étend son cercle d'impact audio de 250 mètres de part et d'autres de ses voies de circulations.

En ce qui concerne la gestion des déchets, la ville détient une déchetterie depuis 1992 qui se situe non loin de la centrale thermique de Lucy et du lac Barrat. La déchetterie de Barrat-Lucy de Montceau-les-Mines a été récompensée pour sa collecte de lampes et néons usagés en 2011.

D.2 La politique

La commune de Montceau-les-Mines a été créée le 24 juin 1856. La présence pendant plus de 150 ans des usines sidérurgiques à la ville du Creusot ainsi que les Charbonnages à Montceau-les-Mines, a marqué les deux bassins de son empreinte. Depuis l'emploi, jusqu'à l'éducation, la santé ou même les loisirs, l'entreprise contrôlait tout, pourvoyait à tout, possédait tout : les usines, les logements, les hôpitaux, les écoles. L'ensemble de la population a été enfermé dans un tissu social et professionnel extrêmement dense. Le contexte de croissance économique et démographique enregistré dans les années soixante a permis le rapprochement d'un certain nombre d'intérêts communs et a conduit à la création de la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau par le volontariat des 16 communes qui la composent (aujourd'hui la C.U.C.M compte 19 communes). A l'origine, cette dernière était plutôt conçue afin de gérer de manière globale et équitable quelques services publics essentiels (ordures ménagères, abattoirs, voiries et signalisations, transports, ...) tout en reprenant des compétences fixées de droit par les textes de loi : urbanisme et aménagement, imposant du même coup d'autres enjeux de réflexion et de partage.

Le nombre de membres élus au conseil municipal dépend du nombre d'habitants de la commune. A Montceau, le conseil municipal est composé de 33 conseillers municipaux répartis de la façon suivante : Madame le maire, 9 adjoint(e)s, 8 conseillers et conseillères municipaux délégués et 15 conseillers et conseillères municipaux.

En 1900 et jusqu'en 1927 (date de sa mort), Jean Bouveri sera le maire de Montceau-les-Mines. Il sera le premier maire de France étant affecté à une liste du parti socialiste. Il était aussi un syndicaliste, député et sénateur français. De nombreux maires se sont succéder de différent parti : Du SFIO (Section Française de l'Internationale Ouvrière) avec comme représentant Jean Didier (1927-1934), Jean-Marie Bailleau (1936-1944), Pierre Fernand Mazuez (1944-1965). Il y avait aussi le RPR (Rassemblement Pour la République) représenté par André Jarrot (1965-1987) et Michel Thomas (1987-1995). Depuis 1995, c'est le socialiste Didier Mathus qui est la maire de la commune. Cependant après les dernières élections municipales (2014), c'est Marie-Claude Jarrot, la fille d'André Jarrot (ancien maire de Montceau-les-Mines) qui a été choisie par une majorité de montcellien. Une ville qui bascule donc à droite, la nouvelle maire étant apparentée UMP.

III. Se projeter vers le futur tout en gardant une trace du passé

A. Un territoire partagé entre enjeux et objectifs

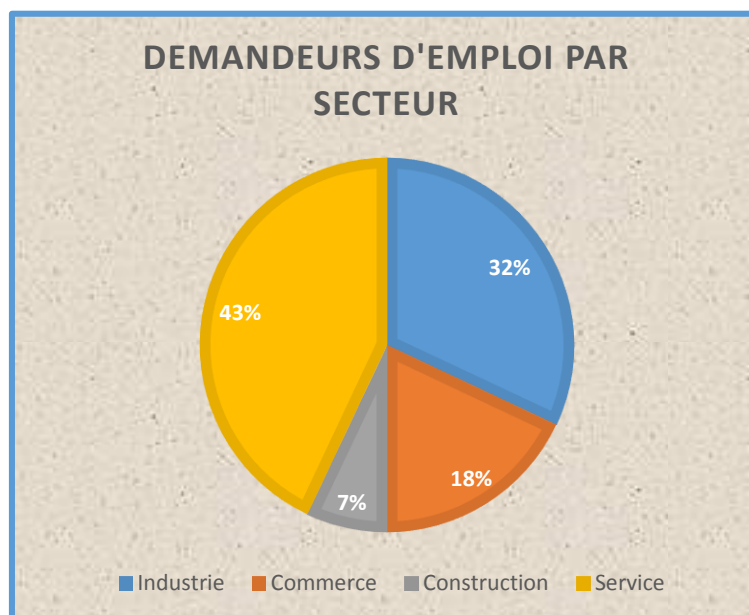
La ville de Montceau-les-Mines a vu jour grâce à son stock minier compris au sein de ses frontières. La ville s'est développée autour d'une base industrielle. Elle s'est concentrée sur ce qu'elle savait faire, ce qu'elle avait acquis et ne s'est pas préoccupée de développer d'autres ressources d'emplois. Lorsque l'exploitation des mines s'est arrêtée, la ville s'est retrouvée coupée de sa presque unique activité économique. Depuis ce jour, les activités économiques de la ville se tertiarise, de nouvelles entreprises viennent s'implanter sur le territoire, la ville tente tout pour relancer au plus vite l'économie du territoire. Aujourd'hui, notamment grâce à l'écriture du diagnostic, nous pouvons observer que Montceau-les-Mines conserve toujours quelques traces de son passé minier. En effet, la ville paye encore l'arrêt des mines par un fort taux de chômage, le double du département et dans une moindre mesure, par une augmentation de logements vacants. Cependant, il reste encore des bâtiments, image reflétant la grande activité minière, industrielle de l'époque comme le Lavoir des Chavannes et la centrale thermique de Lucy. Mon challenge est de conserver ce patrimoine industriel tout en dynamisant la ville ainsi que son économie.

A.1. Sauvegarder le patrimoine

La Bourgogne est connue nationalement pour son histoire et ses richesses industrielles. Des richesses industrielles comme l'ont été le complexe sidérurgique du Creusot ou bien les mines de Montceau-les-Mines, qui représentent encore de nos jours la fierté, l'identité de la population, des anciens travailleurs. A Montceau-les-Mines, comme nous l'avons vu précédemment, il reste encore deux figures de l'âge d'or minier : le lavoir des Chavannes et la centrale thermique de Lucy. A l'époque, ce lavoir réunissait de nombreux ouvriers, était un point clé de la ville. Après l'arrêt des exploitations minières, le lavoir est laissé à l'abandon. Le projet de la plate-forme ferroviaire qui va être relié au réseau national aux abords du lavoir est une

bonne chose pour cette zone délaissée de toute activité. Le lavoir quant à lui est inscrit Monuments Historiques depuis les années 2000 et possède le label « Patrimoine du XX^{ème} siècle ». La centrale thermique de Lucy représentait aussi un pôle d'activité important dans Montceau-les-Mines. Après l'arrêt des mines, le fonctionnement de la centrale à continuer. Son activité s'est poursuivie jusqu'en décembre 2013. Ce patrimoine est implanté dans le tissu urbain de la ville, la centrale dont plus précisément la cheminée et le réfrigérant d'une hauteur de 142 mètres et de 112 mètres respectivement, forment un point de repère dans la ville. En effet, on peut observer cette centrale même dans les communes voisines. La ville s'oriente vers une destruction totale du site pour 2016. Cette centrale représente une partie de l'histoire de Montceau-les-Mines, c'est un vrai témoignage du passé industriel de la cité, il serait dommage de tout raser et d'oublier les vrais origines de cette ville. C'est dans cette optique que j'envisage de conserver à travers mon projet de réaménagement le réfrigérant et le bâti ayant un cachet architectural intéressant.

A.2. Créer de l'emploi de manière stratégique



Graphique 6 : Représentation des secteurs les plus demandés par les sans-emploi

Source : Pôle emploi (avril 2014)

Auteur : Clément Skrzypcsak

Au lendemain de la fermeture des mines de Montceau, il a fallu reconstruire le tissu économique de la ville. Ce fut une période difficile pour l'emploi, avec une chute de 7.2% de l'emploi entre les années 90-99. La ville à partir du début de l'an 2000 commence à accueillir sur son territoire de nouvelles entreprises dans le but de pallier cette chute de l'emploi et de diversifier l'économie local qui était jusqu'à présent tournée vers l'industriel. Le territoire de nos jours compte encore une forte empreinte industrielle mais la tertiarisation du tissu économique de la ville commence à prendre le dessus. Le plus souvent, ce sont les jeunes (12-25 ans) qui ont le plus de mal à trouver du travail, ils ne constituent pas moins de 30% des demandeurs d'emplois. On peut compter aussi 40% des Montcelliens travaillant à l'extérieur de leur lieu de résidence. Notre objectif est de redynamiser cette ville en proposant une offre plus élargie en termes d'emplois, pour diminuer le taux de chômage et donner une chance aux jeunes de rentrer dans le monde professionnel. C'est dans cette visée que nous proposerons dans

notre aménagement, une offre globale et diversifié d'entreprises et de commerces. Cette nouvelle zone d'activité permettra à terme de diminuer le chômage dans la commune, de proposer de nouvelles infrastructures, équipements à la population communale et aux personnes venant de l'extérieur et de dynamiser la zone, qui était auparavant uniquement industrielle. Il est très important tout de même de regarder le statut des chercheurs d'emplois de Montceau-les-Mines. Il faudra proposer une offre selon les besoins des demandeurs d'emplois. Ceux-ci sont pour la majorité des ouvriers et un peu d'employés.

A.3. Dynamiser l'attrait touristique de la ville

Le tourisme de Montceau-les-Mines se tourne principalement vers son patrimoine industriel et vers les loisirs de plein air. Les anciens parcs miniers ont été transformés en des lieux de promenades, de loisirs, de sorties en familles... La différence de hauteur sur le parc Maugrand par exemple nous rappelle l'existence au préalable des talus de l'exploitation à ciel ouvert. De nombreuses activités sont proposées au sein de ces parcs comme la possibilité de faire une partie de golf, de visiter un petit parc animalier, de se reposer sur des bancs autour d'un lac tout en regardant ses enfants jouer dans une aire de jeux aménagés. La ville dispose d'une situation géographique plutôt intéressante, elle se situe dans l'axe Paris-Lyon et Dijon-Lyon, elle est voisine à la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) où plus de 15 000 personnes l'empruntent chaque jour. Il y a aussi le canal du centre qui la traverse complètement, longeant le centre-ville donnant un air de carte postale à la ville. La ville propose aussi de nombreuses et variées infrastructures et équipements au sein de son territoire. Cependant le tourisme ne constitue pas une activité majeure sur le territoire communautaire. Le tourisme à Montceau-les-Mines est plutôt considéré comme un tourisme local, c'est-à-dire que les personnes sont justes de passage et n'y reste souvent qu'un seul jour. Il faut savoir aussi que lorsque le soleil se couche, c'est toute la ville qui se vide. En effet, lorsque l'obscurité de la nuit commence à apparaître, les rues deviennent désertes, la ville devient alors presque stérile. L'idée serait de créer une zone qui soit vivante la journée mais aussi la nuit. Notre aménagement aura pour objectif de proposer encore une meilleure offre culturelle que celle déjà présente, d'attirer les touristes avec un endroit plaisant où la culture, l'environnement et l'originalité s'additionnent pour offrir un tout homogène. La question de l'accès des piétons et des cyclistes sera abordée dans la construction de ce projet et formera une continuité avec le reste de la ville dans un avenir proche.

B. Description d'un site à fort potentiel

La centrale thermique de Lucy représente un repère pour l'ensemble des citoyens. Ceux-ci estiment que la centrale est un peu excentrée du centre-ville. C'est aussi peut-être un sentiment qui est dû au fait que la zone est très industrielle donc non fréquentée par la population. En effet, aucun commerce, aucun service ne se trouve après la zone de la centrale sauf de l'industriel et l'hôpital de Jean Bouveri. La surface comprenant les infrastructures de la centrale est assez conséquente. Si on s'étend du début de la centrale jusqu'à la limite avec le parc Maugrand, en englobant le lac Barrat à la limite avec la RCEA, nous avons à faire à une surface de pas moins de 95 hectares. Cette zone comporte aussi de nombreux atouts. Nous allons débattre sur l'avenir de ce site, une question qui est d'actualité sachant que normalement le démantèlement de la zone est prévu à partir du 1^{er} janvier 2016.

B.1. Un site à ne pas négliger

La centrale est située à l'extrémité sud de Montceau-les-Mines. Elle est située à l'opposé du centre-ville, c'est-à-dire de l'autre côté du canal du centre, à proximité d'une sortie de la RCEA. Le domaine de la centrale se compose en deux parties. Une des parties comprend les anciens bâtis de Lucy 2, le réfrigérant, les bâtiments administratifs et les infrastructures de Lucy III, cela représente une surface avoisinant les 20 hectares. Dans l'autre partie, on peut y retrouver un parc de charbon où l'on stocke et prépare le charbon pour la chaudière. Cette partie représentant une superficie d'un peu plus de 20 hectares. Lors de ma visite sur le terrain, j'ai pu observer l'ampleur du site. J'ai été impressionné par l'imposante tour de refroidissement avec sa forme hyperbolique. Le bâtiment de Lucy 2 a aussi attiré mon attention, celui-ci présente un cachet architectural très intéressant, notamment avec une fresque où l'on peut voir sa date de construction (25 octobre 1968) inscrite dans la roche ainsi que des verrières perpendiculaire aux toits qui laissent ainsi passer la lumière du jour. Ce site dispose de nombreux avantages à son effigie. Il est d'abord tout proche d'une sortie de la RCEA, qui est comme nous l'avons présenté au préalable un axe majeur de la région, et de par sa situation géographique un axe majeur national. Ce site comporte aussi un lac et se situe à proximité de deux parcs miniers qui se sont reconvertis en parc de découvertes, très fréquentés par la population.

communale. Il est aussi proche du canal du centre, atout important de la ville et dans une moindre mesure, proche du centre-ville.



Figure 16 : Première pierre posé lors de la construction de Lucy III
Auteur : Clément Skrzypcsak



Figure 17 : Une partie du lac Barrat, photo prise au sommet de la chaudière de Lucy III d'une hauteur de 55 mètres
Auteur : Clément Skrzypcsak

composée de nombreux sels minéraux, ce qui est une chaudière mais cela n'est en aucun cas nocif pour l'homme, c'est-à-dire qu'il est possible de s'y baigner, en prenant toute fois, une bonne douche à la sortie. Une société de Jet-ski a été autorisée lors des étés de venir s'entraîner sur ce lac. L'armée venait faire des entraînements de plongée dans le lac St Louis (autre lac qui est dû à une remontée des eaux sur une ancienne exploitation à ciel ouvert). Avec une profondeur estimée à 80 mètres, c'est un point d'eau intéressant pour les plongeurs mais qui rend la baignade dangereuse.

C'est un espace à fort potentiel à ne pas concentrer uniquement sur le développement industriel. Comme nous l'avons dit précédemment, la remontée des eaux souterraine dans une ancienne exploitation à ciel ouvert a formé un point d'eau dénommé le lac Barrat. Il s'étale sur une surface de plus de 25 hectares. L'eau est qui l'empêche d'être utilisé par

B.2. Repartir de zéro ?

La centrale a arrêté sa production fin décembre 2013. Jusqu'à juin 2014, elle doit sécuriser les sites, c'est-à-dire débrancher toutes installations électriques, vider les cuves de fiouls... A partir de ce mois de juin jusqu'au 31 décembre 2015, la zone va devenir « froide », c'est-à-dire qu'il n'y aura plus aucune activité et le personnel sera appelé à la journée pour une simple surveillance des lieux afin d'éviter de la casse ou du vol de câble de cuivre. La zone de la centrale est soumise à un arrêté préfectoral de cessation d'activité qui oblige le groupe Eon à faire un diagnostic environnemental du site. Ce diagnostic permettra de déterminer les modalités de dépollution du sol. A l'heure où j'écris ce rapport, le diagnostic est en cours de

rédaction. Le site de la centrale étant non classé, la zone va être complètement rasée, le démantèlement est prévu à partir du premier janvier 2016. Un appel de reprise des bâtis, de la chaudière a été lancé auparavant, mais personne ne fut intéressé. Quelques pièces, engins seront transférés si d'autres centrales en ont besoin, autrement tout va disparaître. Après la destruction totale du site, il faudra dépolluer le sol s'il y en a la nécessité puis le terrain sera prêt à accueillir de nouvelles infrastructures. Une fois le terrain opérationnel, il sera mis à disposition pour un euro symbolique. A l'heure d'aujourd'hui, aucun acheteur potentiel n'a été trouvé. Peut-être que lorsque le terrain sera complètement nu et nettoyé, les choses vont se décanter. L'idée du maire sortant était de construire sur cette zone de l'habitat ainsi que d'étendre le quartier de l'équipage et d'implanter quelques commerces.

B.3. Elargir notre vision

La ville de Montceau-les-Mines a déjà perdu une grande partie de son patrimoine minier et industriel notamment avec la destruction des chevalements et de la gare d'eau. Détruire totalement la centrale thermique, seul survivant en état, serait à nouveau une erreur. Nous rappelons que c'est grâce aux mines que la ville a vue jour, il serait dommageable d'effacer des mémoires toutes traces de ce passé glorieux. Il serait judicieux d'avoir un regard extérieur, de regarder ce qu'il se passe dans d'autres bassins miniers, dans d'autres pays. C'est pourquoi, nous allons nous intéresser sur des cas étrangers, pour comprendre leurs actions, leurs interprétations sur les anciennes exploitations minières ou sur les grandes zones industrielles.

B.3.1. Un exemple de conservation du patrimoine à l'échelle d'un territoire

Nous allons nous intéresser dans un premier temps à une préservation d'un patrimoine minier en Angleterre. Nous allons discuter autour du cas de Cornouailles (à ne pas confondre avec la Cornouaille qui se situe en Bretagne continentale). La Cornouailles est un comté d'Angleterre situé à l'extrémité sud-ouest du pays. Ce territoire fonctionnait autour de l'extraction du cuivre et de l'étain. L'histoire de ces mines a laissé un patrimoine architectural unique. C'est une région minière qui s'est arrêté bien avant les autres. C'est en 1943 où les exploitations ce sont arrêté et où la région décida de préserver ces sites industriels au lieu de les abandonner. Cette préservation va consister à conserver les bâtiments existants et de remettre en

état les paysages méconnaissables après de longues années d'exploitations. Ce fut une politique de réhabilitation et de conservation à long terme avant qu'on puisse apercevoir les premiers résultats sur le terrain. Les travaux consistaient à nettoyer le sol, à défricher les parcelles. C'est vers la fin des années 80 que les premiers sites sont remis en état. Il était important de conserver l'identité de la région, c'est-à-dire de garder ces paysages ouverts avec de long prolongement de collines. La rénovation du bâti se focalise seulement sur quelques-uns d'entre eux, les bâtiments en ruine fournissant aussi un charme à ce territoire. La région s'est servie des anciennes voies d'acheminement des matériaux qui relient les différents sites, pour les transformer en chemins de promenade. Ce qui permet de transporter les promeneurs à travers les chemins et les puits d'extraction. Les circuits pédestres ont pour but de faire comprendre le mode de fonctionnement des mines dans leur ensemble. En effet, de nombreux panneaux sont disposés le long du parcours et à chaque édifice, pour nous apprendre



Figure 18 : Photographie du site minier « Big Pit »

Source : www.museumwales.ac.uk

le mode de travail des anciens mineurs ainsi que leurs modes de vies. Grâce à ces décisions prises sans tarder, la région de Cornouailles s'est réapproprié les sites abandonnés, pour les transformer en une réutilisation pédagogique. Cela a permis de conserver l'identité du territoire, tout en le mettant en valeur, en y attirant des visiteurs et aussi en faisant hommage à la mémoire industrielle de toute une région.

Les anciennes exploitations minières sont certes un souvenir pour la population mais aussi pour le paysage. Les exploitations minières ont eu souvent un impact sur la morphologie du paysage. Un autre exemple serait celui des vallées minières du sud du Pays de Galles. Ce paysage aux « mille et une bosses » représente des vallées au profil unique en son genre. Leur grandeur fait leur force.

B.3.2. Exemple écossais, le charbon synonyme de développement paysager ?

Que cela concerne la ville Edimbourg ou Glasgow, l'Ecosse a toujours eu une idée fixe en ce qui concerne l'avenir des anciennes exploitations minières. En Ecosse, il y a de nombreuses mines de charbon à ciel ouvert, de tailles assez modestes et de profondeurs en moyenne d'une cinquantaine de mètres. Ce sont des exploitations temporaires. L'Ecosse suit une politique très stricte par rapport à la remise en état des terrains. Ils se sont tournés vers un retour systématique à l'agriculture avec la volonté de toujours améliorer les paysages préexistants. Afin d'atteindre cet objectif, ils effectuent des analyses paysagères, des études d'impacts ainsi que des programmations d'exploitations et de réaménagement des sites. Ils ont des étapes bien définies pour remettre en état un terrain. Au début de l'exploitation, la terre végétale est récupérée et stockée autour de l'excavation. Ils extraient par la suite les couches de houille avant de remblayer les fosses avec leurs stériles qu'ils recouvriront d'un nouveau sol qui sera terrassé afin de reproduire un paysage naturel. Ils essaient aussi de conserver des éléments forts du paysage comme les arbres isolés, les bosquets ainsi que la forme expressive d'une colline. Ils installent des prairies vallonnées, du bocage, des arbres sur les zones aménagées avec une idée d'une continuation de production agricole. Leur but est d'obtenir un paysage caractéristique du rural traditionnel. Le résultat est impressionnant, on obtient des paysages agricoles esthétiques, productifs dont il est presque impossible d'imaginer qu'il existait auparavant une exploitation minière sur ce sol. Il est tout de même possible grâce à ces techniques d'implanter des zones d'activités, des centres commerciaux, des lotissements sur ces nouveaux terrains modelés. L'exploitation de la houille en Ecosse est une activité éphémère qui ne laisse aucune trace, à part un traitement du paysage existant.

B.3.3. La démarche de la Ruhr, un enseignement intéressant

La région de la Ruhr est une aire urbaine dense de l'ouest de l'Allemagne et le premier bassin industriel d'Europe de l'ouest. Elle est l'exemple des industries intensives en pleine restructuration. Elle a été utilisée comme «cobaye» pour de nombreuses expérimentations de réappropriation de sites. La réaffectation du parc de l'Emsher en est l'illustration la plus démonstrative. A cause du manque de capitaux, l'idée était de conserver le patrimoine bâti et de remettre la végétation au

centre du projet. Cette friche industrielle, exempte de toute végétation, va au fil du temps regagner un peu de couleurs. Les grandes lignes du projet étaient d'aménager une trame verte au cœur du territoire, de mettre en valeur la rivière de l'Emsher, de préserver les friches industrielles, de recréer de l'emploi dans la région et de rénover ou construire de l'habitat. Par exemple des terrils et décharges sont réaménagées par le biais d'une technique le « Land Art » notamment par la création de points de repères visuels. Ce processus du Land Art va permettre d'apporter une transformation artistique des lieux et non fonctionnelle. On peut observer la présence de la pyramide de Bottrop qui représente un repère visuel, visible de la vallée, illuminé la nuit, elle s'inscrit à part entière dans ce paysage. L'objectif de ces projets est de ramener la nature en ville et d'entremêler la nature et la culture industrielle.



Figure 19 : Photographie montrant l'omniprésence de la végétalisation dans ce parc industriel

Source : <http://www.neoarchitecture.com/>



Figure 20 : Construction d'habitat moderne dans le parc de l'Emsher

Source : <http://www.neoarchitecture.com/>

C. Une proposition répondant aux attentes, se projetant vers le futur sans oublier ses fondamentaux

L'avenir de cette zone n'étant pas totalement claire, nous allons proposer notre vision future de ce site. Notre aménagement essaiera de répondre aux mieux aux enjeux sortis du diagnostic territorial. Ces enjeux étant de répondre à une certaine demande d'emploi, plus particulièrement de l'emploi industriel, de valoriser le côté touristique de la ville en retraçant

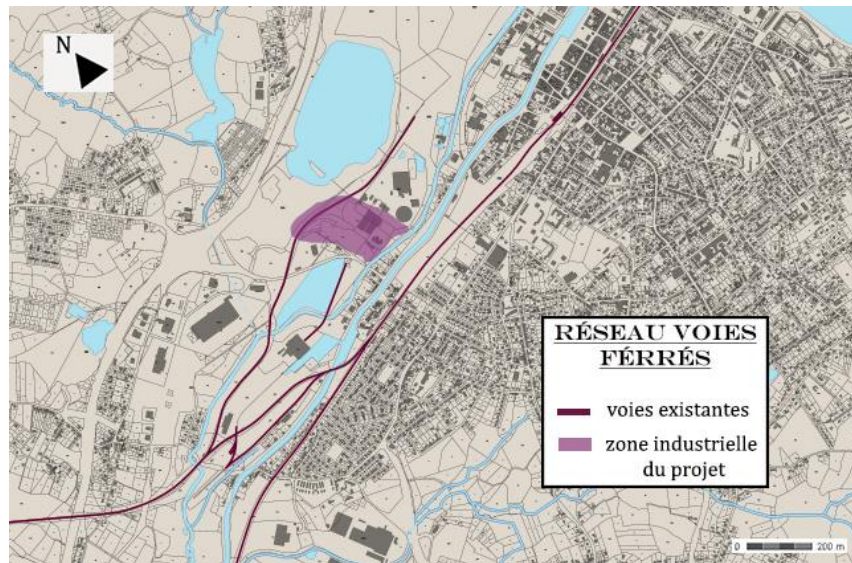
l'histoire des mines de manière originale et rendre Montceau-les-Mines plus accessible à pied ou en vélo avec la création d'espaces continues. Nous allons essayer de faire de la zone de la centrale, un point important de la ville. Cette zone exclusivement industrielle était désertée par la population, qui se demandait parfois même ce qu'il se passait exactement sur ce site. Il est important d'aménager un espace qui attirera les personnes extérieures à la région tout en satisfaisant la population montcellienne. Notre idée d'aménagement s'oriente selon un axe qui lie le passé avec l'avenir, qui mélange l'industrie avec le tertiaire et qui associe développement à l'environnement. Le tout formant un espace homogène, cohérent, qui propose des infrastructures et services innovants aux services de la population. (Le plan du projet final est disponible en Annexe 2)

C.1. Nouer le passé avec l'avenir :

Comme nous l'avons vu dans l'analyse du patrimoine de la région, la Bourgogne a une forte empreinte industrielle. Des villes comme le Creusot ou encore Montceau-les-Mines ont connu le jour grâce à leur force industrielle et à leurs exploitations de mines. Cette marque industrielle représente l'identité et la fierté de la ville. Aujourd'hui, pour avancer de l'avant, il est souvent question d'effacer les traces du passé et détruire le patrimoine restant. Il est possible d'aller de l'avant, s'aligner sur une démarche nationale, d'assembler progrès et innovation tout en gardant une trace de son passé qui nous rappelle comment aujourd'hui on en est arrivé jusque-là. C'est dans cette optique que nous allons proposer un aménagement qui respecte au mieux cet état d'esprit. Nous allons essayer de préserver le patrimoine valorisant qui rappelle l'ancien temps. De plus la zone de la centrale a été et depuis la création de Montceau-les-Mines, une zone exclusivement industrielle avec la succession et le développement respectivement de Lucy, Lucy II et Lucy III. Il faut garder encore cette présence industrielle dans cette zone. Comme nous l'avons vu auparavant, la zone de la centrale est organisée en deux parties : le parc à charbon et toutes les infrastructures nécessaires pour produire l'électricité. C'est dans cette idée d'organisation, que nous allons entreprendre notre aménagement. Nous allons réinvestir les terrains sous forme de deux composantes : une zone plutôt industrielle pouvant accueillir des entreprises, des PME et une zone qui sera quant à elle tertiaire avec l'implantation de commerces, d'une place publique...

C.1.1. Entretenir une présence industrielle au sein de la ville :

Montceau-les-Mines est née grâce aux mines ainsi qu'à son développement industriel connecté à ces exploitations. Aujourd'hui, la ville est reconnue et réputée pour son passé minier et industriel. Le projet du regroupement d'entreprises Mecateamcluster montre bien que la ville veut toujours garder un secteur industriel important au sein de son territoire. Ce projet qui a été labellisé par l'Etat permettra de créer une plateforme qui rassemblera sur un même périmètre l'ensemble des métiers et services liés à la maintenance des engins spéciaux de travaux utilisés dans les secteurs du rail, de la route et de la construction d'infrastructures. Un centre de formation centré sur le ferroviaire va aussi voir le jour sur le secteur des Chavannes. La présence d'un cheminement de voie ferrée sur la zone de la centrale est un point favorable pour l'accueil d'entreprises inscrites dans ce domaine. En effet, il faut savoir que la mise en place de voies ferrées a vraiment un coût économique important, la présence antérieure d'une voie est une aubaine pour les entreprises s'y installant. La ville de



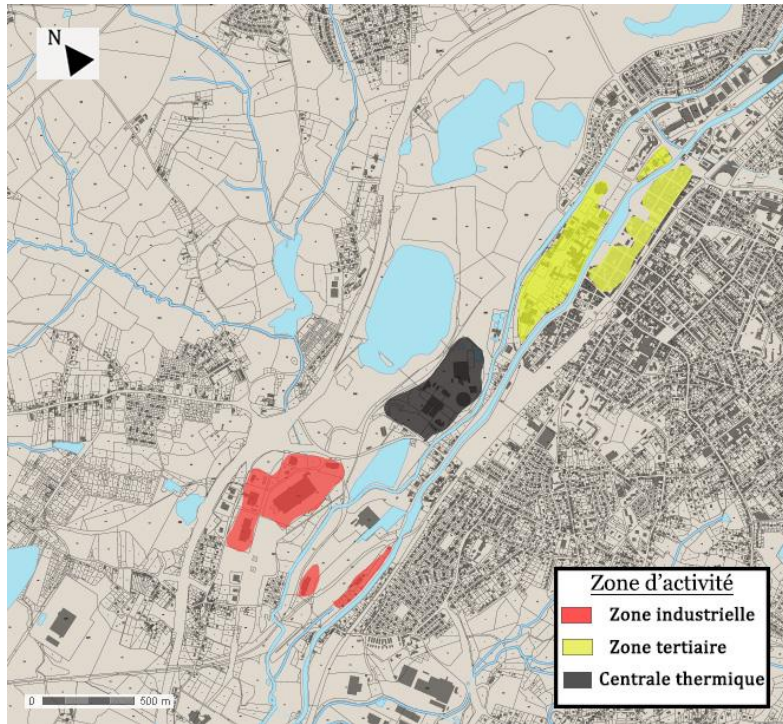
Carte 4 : Présence d'un réseau sur le terrain de la partie industrielle du projet : un atout

Source : Fond de carte Geoportail

Auteur : Clément Skrzypcsak

Montceau est réputée pour son domaine industriel, de nombreuses entreprises viennent s'y implanter. Cette réputation se remarque lorsque les grands groupes viennent recruter des jeunes travaillant à Montceau-les-Mines. La ville de Montceau-les-Mines est une ville d'ouvriers. La plupart des demandeurs d'emploi dans la ville recherchent des métiers industriels. Un de nos objectifs étant de diminuer le taux de chômage de la ville, il serait judicieux d'implanter, de faire venir des entreprises correspondant aux profils des demandeurs d'emplois. De plus Montceau-les-Mines dispose d'un sacré atout de localisation géographique. La ville est située au milieu de la France, voir même au milieu de l'Europe, elle est reliée par de nombreuses infrastructures de transport. Elle dispose d'un réseau routier intéressant avec la RCEA et la présence proche de l'autoroute A6, elle possède des lignes ferroviaires simples mais aussi une gare TGV à juste 13 km

de distance. Ces arguments sont très recherchés par une entreprise voulant s'implanter dans un territoire avec une grande accessibilité ainsi qu'une ouverture vers l'extérieur. Mon objectif étant de rassembler différentes entreprises spécialisées



dans le ferroviaire et dans l'électricité. Mon idée est de regrouper des entreprises spécialisées dans le ferroviaire tel que Eiffage rail, SNCF Infra... Mais aussi de faire venir aussi des centres de recherche dans le domaine électrique, on pourra imaginer des collaborations entre celles-ci pour essayer de trouver des innovations pour utiliser de moins en moins de ressources fossiles et de plus en plus les énergies renouvelables. Cette intention s'oriente dans le cadre environnemental que la France essaie de suivre, c'est-à-dire de s'efforcer à créer et à utiliser les énergies "vertes". La présence d'un parc de rechargement électrique pour automobiles dans notre aménagement illustrera aussi cette idée de se projeter vers l'avenir, vers de nouvelles technologies et vers l'obtention d'un équipement novateur.

De plus, la présence de ces nouvelles entreprises formera une continuité avec la zone d'activité composée d'entreprises industrielles du côté des Chavannes. Les bâtiments, locaux des entreprises seront dotés d'une architecture un peu particulière. Les bâtiments correspondant aux entreprises spécialisés dans le ferroviaire auront des formes qui nous rappellent le design d'un

train. Les centres de recherche et entreprise électrique auront quant à elles, une touche très « verte » avec des toits végétalisés, des panneaux solaires sur leurs façades afin de prendre part au développement durable. Le réfrigérant formera une frontière visuel entre ce parc industriel et la partie tertiaire du projet.

C.1.2.1. Le réfrigérant :

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de se servir de cette infrastructure pour en créer une nouvelle. Dans cette optique, nous nous sommes inspirés de ce qui s'est déjà fait dans le monde. En visionnant le projet du siège de Pirelli à Milan en Italie, nous avons pensé qu'il était intéressant de se servir de l'intérieure du réfrigérant et de former autour de celui-ci une



Figure 21 : Siège de la société Pirelli à Milan en Italie

Source : <http://www.focchi.it/>

infrastructure pouvant accueillir de nombreux bureaux par exemple. L'intérieur du réfrigérant pourra servir de séminaires, de salle de conférences et de projections. L'idée est que cette infrastructure totalement vitrée comme les grandes tours aux Etats-Unis, entoure le réfrigérant jusqu'à une hauteur d'environ 55 mètres. Les 57 derniers mètres montreront le haut du réfrigérant dans son plus simple appareil. On a remarqué que les montcelliens étaient un peu repoussés par la couleur terne du réfrigérant. Pour combler ces avis négatifs, nous allons repeindre en blanc, la partie du réfrigérant compris dans le « Cube de verre ». Pour ce qui concerne la partie supérieure au cube, nous allons réaliser une fresque en mosaïque avec pour thème les mines. A Montceau-les-Mines, on peut observer qu'une face d'une barre d'immeuble représente une fresque rappelant le passé minier de la ville. Une fresque murale a déjà été faite sur une tour de refroidissement de la centrale nucléaire de Cruas-Meysse en Ardèche au bord du Rhône entre Valence et Montélimar. L'œuvre a été réalisé par Jean-Marie Pierret (ancien élève des Beaux-Arts et auteur du « Géant » sur le barrage de Tignes en Savoie). Il a été aidé dans sa tâche de neuf alpinistes, la réalisation de cette fresque de 13 500 m² et de 155 mètres de haut à nécessité pas loin de 600 000 carrés ainsi que de 4 000 litres de peinture. Elle fut inaugurée le 15 novembre 1991. Pour la structure et le contenu du cube, il y aura deux faces utilisées avec des bureaux, commerces et deux faces où l'on pourra observer le bas du réfrigérant au travers des vitres. La face du cube du côté de la zone industrielle sera composée de bureaux. La face opposé à celle-ci qui donnera sur la partie tertiaire du projet, sera composé de commerces du genre de la Fnac, Chapitres ainsi que des expositions avec des sujets qui ont fait le passé et qui feront l'avenir de Montceau-les-Mines, c'est-à-dire les mines, la centrale,

infrastructure pouvant accueillir de nombreux bureaux par exemple. L'intérieur du réfrigérant pourra servir de séminaires, de salle de conférences et de projections. L'idée est que cette infrastructure totalement vitrée comme les grandes tours aux Etats-Unis, entoure le réfrigérant jusqu'à une hauteur d'environ 55 mètres. Les 57 derniers mètres montreront le haut du réfrigérant dans son plus simple appareil. On a remarqué que les montcelliens étaient un peu repoussés par la couleur terne du réfrigérant. Pour combler ces avis négatifs, nous allons repeindre en blanc, la partie du réfrigérant compris dans le « Cube de verre ». Pour ce qui concerne la partie supérieure au cube, nous allons réaliser une fresque en mosaïque avec pour thème les mines. A Montceau-les-Mines, on peut observer qu'une face d'une barre d'immeuble représente une fresque rappelant le passé minier de la ville. Une fresque murale a déjà été faite sur une tour

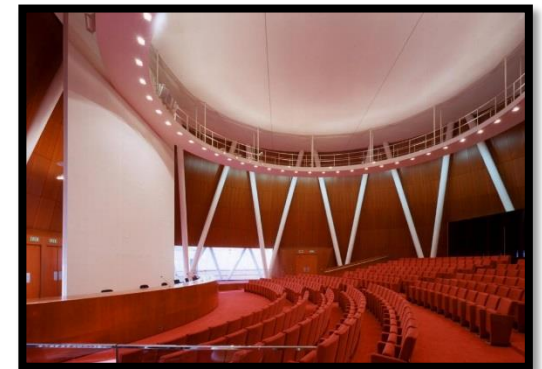


Figure 22 : Salle de conférence du groupe Pirelli à l'intérieure du réfrigérant

Source : <http://www.archello.com/>

le ferroviaire ainsi que les innovations dans le domaine de l'électricité. Sur cette face du cube, il y aura aussi de nombreux restaurants et services utilisés par les visiteurs, la population montcellienne, mais aussi par les employés travaillant dans la face gauche du cube ainsi que les utilisateurs du parc de rechargement. Ce « cube » mélangera, formera donc un ensemble enrichissant entre le patrimoine, le monde du travail et la culture. Des passerelles permettront de pénétrer à l'intérieur du réfrigérant pour pouvoir accéder à des salles de conférences pour la face gauche du cube et pour des salles d'expositions pour la face droite du cube. Des expositions diversifiées seront proposés aux visiteurs et aux montcelliens, à l'intérieure du réfrigérant, la possibilité de s'enrichir culturellement, le tout dans un cadre unique et contemporain. Le toit du cube sera aménagé de façon à créer un espace de détente futuriste (présence de verre et structures métalliques), agréable pour tous avec la possibilité de surplomber la ville de Montceau-les-Mines et avoir une vue sur l'aménagement du lac Barrat. Une plateforme ou utilisation panoramique du même style pourra être envisagée en haut du réfrigérant par la suite.

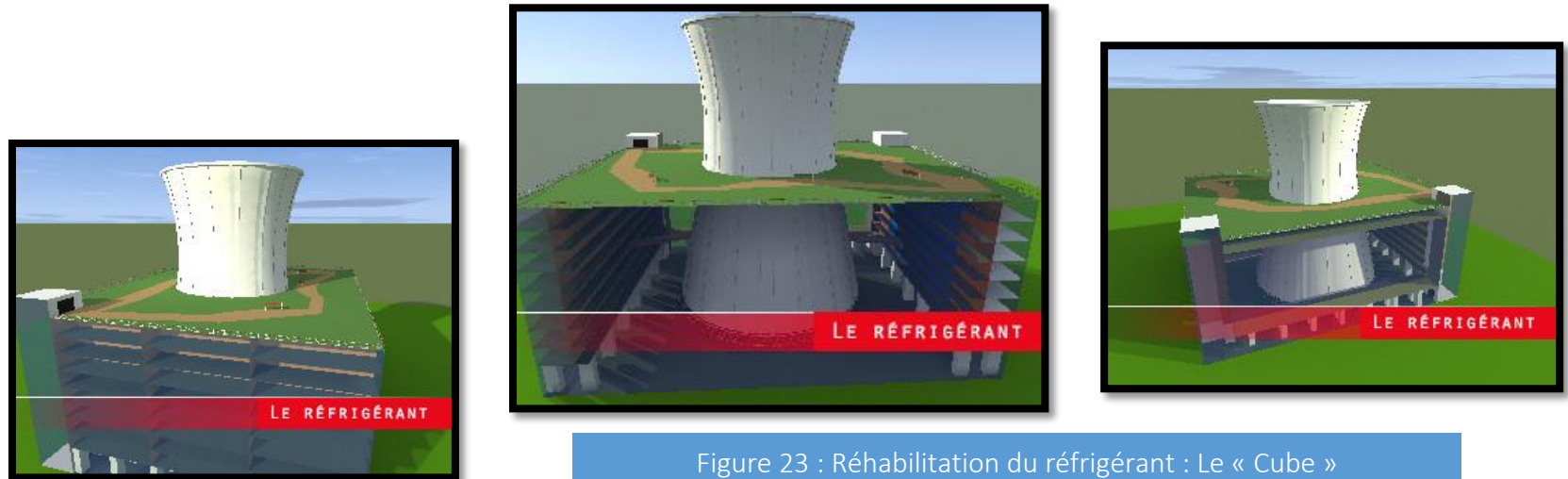


Figure 23 : Réhabilitation du réfrigérant : Le « Cube »

Auteur : Clement Skrzypcsak avec le logiciel SketchUp

C.1.2.2. Lucy II :

En ce qui concerne le bâtiment de Lucy II, seul bâti du périmètre d'étude ayant un attrait architectural, il est essentiel de lui donner une deuxième vie. Le bâtiment était utilisé à des fins industrielles, l'intérieur sera organisé de façon à accueillir de nouvelles activités. On peut apercevoir une salle de surveillance, de commande qui se loge en haut de l'infrastructure. Je pense que lui donner une deuxième vie plutôt industrielle serait préférable. De plus, le bâti se situe dans la zone industrielle de notre projet. Le mélange entre bâtiments récents et anciens, donnera un atout visuel à cette zone d'activité. Avant de devenir un nouveau lieu pour le développement de l'entreprise, le bâti sera complètement rénové en gardant évidemment le cachet de celui-ci mais en jouant sur certains contrastes entre matières anciennes et modernes.



Figure 24 : Photographies montrant la façade et l'intérieure du bâtiment de Lucy II

Auteur : Clément Skrzypczak

C.1.3. Proposer une installation de demain : le parc de re-chargement pour voitures électriques

Aujourd'hui la mobilité électrique est devenue un vrai enjeu géopolitique, climatique, technologique, environnemental, sociétal et économique. Cette mobilité nous influence sur nos comportements quotidiens et sur nos modes de déplacement. Il faut d'ores et déjà penser à la mobilité de demain qui sera différente de ce que nous connaissons aujourd'hui. Son évolution s'appuiera nécessairement sur l'électricité. De plus, ces dernières années ont révélé la fragilité de la France du côté environnemental et surtout sur le rejet de CO₂. Sachant que le secteur des transports représente le quart des émissions mondiales de CO₂ (dont le tiers pour les transports routiers en France), il est important de se questionner sur le futur en ce qui concerne les modes de fonctionnement. La voiture électrique apparaît comme une solution à ce problème. En effet, rouler avec une voiture électrique n'émet aucun CO₂. Les enjeux de la mobilité électrique répondent aussi à l'épuisement programmé des ressources pétrolières, à notre rapide besoin d'indépendance énergétique vis-à-vis des pays pétroliers, à l'amélioration de la qualité de l'air en ville qui peut faire apparaître un enjeu sociétal vis à vis de la santé publique... Dans le cadre de cette prise de conscience écologique, les constructeurs automobiles commencent à produire de plus en plus des modèles électriques dans leurs gammes. La France installe de nombreuses bornes de rechargement un peu partout dans son hexagone. La France est le deuxième pays après le Pays-Bas à disposer d'un maximum de points de recharges ainsi que de prises dans son territoire (presque 3 000 points de recharges et 14 000 prises). Les parcs de rechargement se trouvent souvent aux approches des voiries, à l'intérieur des parkings, à proximité des commerces... Cependant le réel succès et développement massif de la voiture électrique repose sur l'existence d'un véritable réseau de recharge électrique très important et efficace. A cause d'une moindre autonomie de route par rapport à une voiture classique, il est nécessaire d'augmenter de façon considérable le nombre de parc de rechargement. A Montceau-les-Mines, on peut compter un seul point de recharge qui se situe dans l'établissement de Renault où seuls les clients de l'enseigne peuvent y avoir accès et recharger leur voiture gratuitement.

Il serait intéressant d'implanter de plus nombreux points de rechargement disponibles pour tous. De plus, comme nous l'avons dit auparavant, Montceau-les-Mines se situe à proximité du tracé de la RCEA (Route Centre Europe Atlantique), qui s'avère être un axe particulièrement fréquenté et important de la région. L'importante surface de la zone de la centrale et sa

localisation proche d'une sortie de la RCEA, forment un lieu propice pour une implantation d'un parc de recharge de voitures électriques. De plus cette zone va aussi accueillir des commerces, des entreprises, des divertissements, ce sera un atout important pour l'attente de rechargement de la voiture. Sachant qu'aujourd'hui, il faut une vingtaine de minutes pour une recharge rapide de la batterie, il est intéressant de mettre à disposition des conducteurs des infrastructures types « aires d'autoroutes ». Ce parc de rechargement aura une capacité de 96 prises de rechargement. Sur la totalité de ces prises, 72 seront des prises à recharge rapide de l'ordre d'une vingtaine de minutes et 24 seront des prises à recharge lente de l'ordre de 1h30-2h. Le but est de proposer aux conducteurs deux possibilités : ainsi pour les personnes venant de la RCEA ayant besoin de recharger et de prendre une petite pause avant de reprendre le plus vite possible la route, les prises à rechargement rapides seront faites pour eux, tandis que les personnes voulant faire les commerces, manger à un restaurant, se promener autour du lac, tout en rechargeant leur voiture, la prise à rechargement moins rapide sera pratique et bénéficiera d'un tarif plus avantageux. Grâce à ce parc de rechargement électrique, la ville de Montceau-les-Mines propose un système innovant aux services des citoyens montcelliens et de passage.

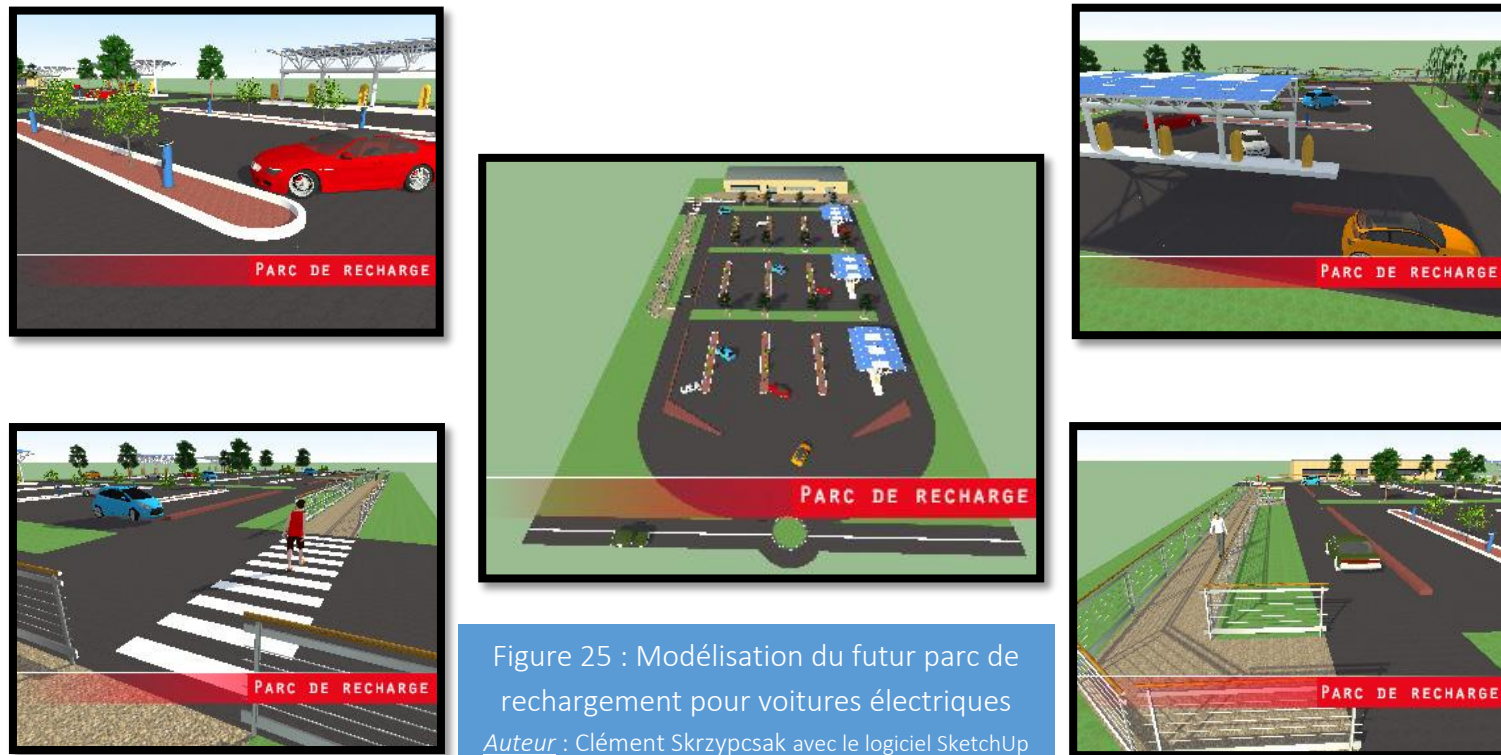


Figure 25 : Modélisation du futur parc de rechargement pour voitures électriques
Auteur : Clément Skrzypcsak avec le logiciel SketchUp

La station de rechargement pour voitures électriques va attirer les personnes empruntant la RCEA ainsi que la population de Montceau-les-Mines. Nous nous plaçons évidemment dans une optique où la voiture électrique sera très répandue dans les années futures. Il est important d'installer des infrastructures pour accueillir ses automobilistes. En effet, il sera judicieux de proposer une offre intéressante aux conducteurs pendant le temps de rechargement de leurs voitures. L'idée est de créer un genre d'infrastructure de type « aire d'autoroute ». C'est-à-dire de proposer un service de restauration, de toilettes, de machines à café... Les personnes voulant faire une pause et recharger leurs voitures en même temps seront bien servies. Un service proposera même au conducteur ayant besoin de repos, un lit pour une sieste de 30 minutes afin de reprendre des forces. De plus, dans ces infrastructures seront disposés des cadres, des affiches montrant, retraçant de près ou de loin l'histoire des mines de Montceau-les-Mines. Des panneaux indiquant aussi les manifestations, festivals se produisant dans la région seront installés aux abords de cette infrastructure permettant aux passagers de prendre en connaissance ces informations et donc de promouvoir l'offre touristique de la région, souvent méconnue.

C.2. Création d'un pôle attractif, mixte, vivant

L'objectif de la création de cet espace est de rendre attractif cette zone, donner une offre encore plus enrichissante aux touristes, en proposant des aménagements pouvant susciter de l'intérêt. Le but est de faire de cette zone, qui était auparavant un espace sans aucune fréquentation à cause de son usage strictement industriel, une aire d'échange, de culture, de rencontre, une zone mixte où tout le monde peut y trouver son bonheur. En effet, l'idée est de créer un espace pour tout âge, qui serait dynamique lors de la journée mais aussi pendant les soirées. Notre mission est de dynamiser ce côté de la rive du canal du centre, l'essentiel de l'expansion du tissu urbain de la ville se trouvant de l'autre côté de ce canal. Il nous faudra aussi donner davantage d'accessibilité aux piétons, vélos en créant une place publique ainsi que de nombreuses voiries strictement réservés pour leur circulation.

C.2.1. Un espace fait pour le touriste et pour le montcellien

Il y a deux variables à prendre en compte. L'une étant les visiteurs venant de la RCEA ou d'autres voies de transport. Et la seconde étant le montcellien en lui-même. L'idée était de trouver une offre pouvant satisfaire les deux parties. Pour les touristes, visiteurs, il faut leur proposer des structures, équipements, services attrayant dans le but qu'il reste au moins une

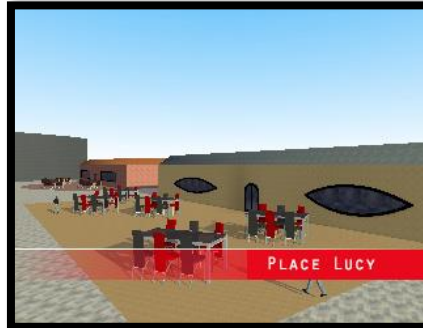
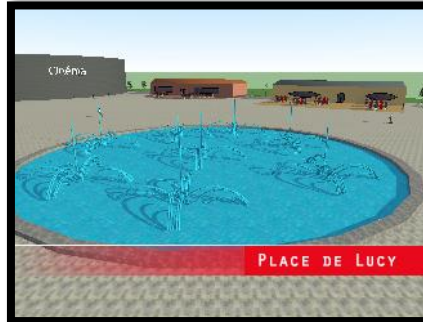


Figure 26 : Aménagement de la place Lucy, place composé d'un cinéma, de plusieurs restaurants, commerces et d'une boîte de nuit

Auteur : Clément Skrzypczak avec le logiciel SketchUp

journee sur place. Il faut attirer mais aussi faire rester les touristes sur le territoire de Montceau-les-Mines le plus longtemps possible. Pour cela, nous devons leur offrir un riche panel d'activités, d'équipements. Comme nous l'avons dit lors de notre rédaction antérieure, la ville bénéficie d'une situation géographique favorable. De plus, l'implantation d'un parc à rechargement pour voitures électriques sera un gros atout pour faire venir des usagers. Le but est que les automobilistes s'arrêtent à Montceau-les-Mines plutôt que dans une autre ville. C'est dans cette optique, que nous allons développer cet

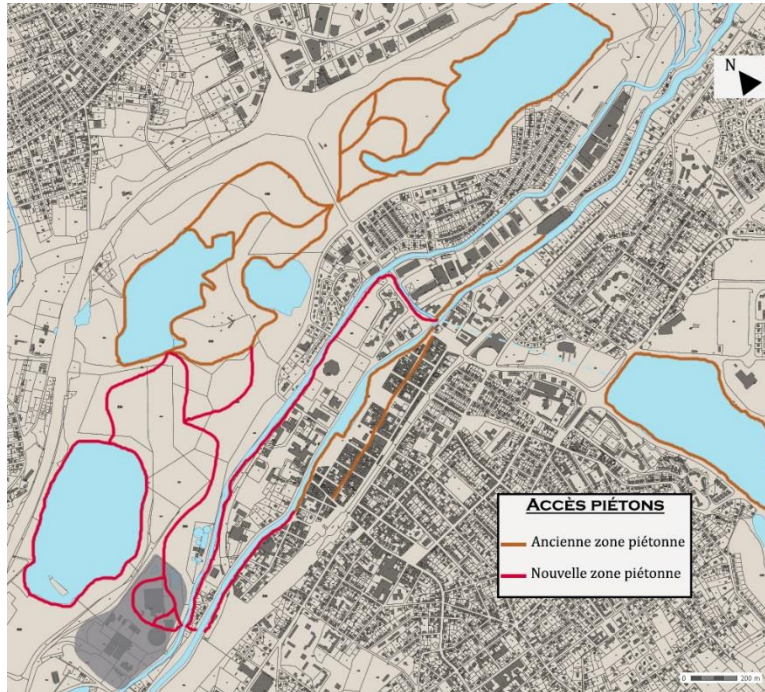
espace afin de valoriser les atouts de Montceau les Mines. La proximité de cet espace avec le parc de recharge sera un point favorable, cela insistera l'utilisateur à s'engager au sein de cette surface. Celle-ci se composera en majeure partie d'une place publique qui desservira des commerces, des restaurants... Elle sera strictement réservée aux piétons. Des restaurants et des bars seront disposés autour de cette place, donnant l'opportunité aux visiteurs de se ravitailler. L'été, il sera possible de manger ou de boire un café en terrasse. Les commerces seront plutôt de style artisanal, proposant des produits de terroirs et les spécialités nombreuses de la région, il n'y aura pas de grande enseigne dans cet espace. Le but étant certes de faire connaître l'histoire, le passé de Montceau-les-Mines mais aussi de promouvoir les qualités, les atouts de la région qu'est la Bourgogne. Les restaurants implantés sur cette zone seront décorés selon le thème des mines. Il n'est évidemment pas question de renier l'identité de la ville, le visiteur ne sachant peut être pas qu'il est entrain de marcher sur d'anciennes exploitations à ciel ouvert. On pourra

compter aussi sur la présence d'un cinéma. Montceau-les-Mines dispose déjà d'une infrastructure où il est possible de regarder des films. Elle est composée de 4 salles. Cependant, ce cinéma ne fonctionne pas très bien à cause du faible choix de films proposés ainsi qu'une mauvaise isolation des lieux. Planter un cinéma moderne, ayant un nombre de salles

supérieures, proposant des films en 3D ainsi des films en Version Original serait un gros avantage pour cette zone. Le développement des infrastructures de types tertiaire est le souhait de la ville. En effet, il y a peu, une patinoire ainsi qu'un bowling à ouvert leur porte à Montceau-les-Mines. C'est une démarche qui se diffuse dans le but de retenir le maximum de jeunes sur le territoire.

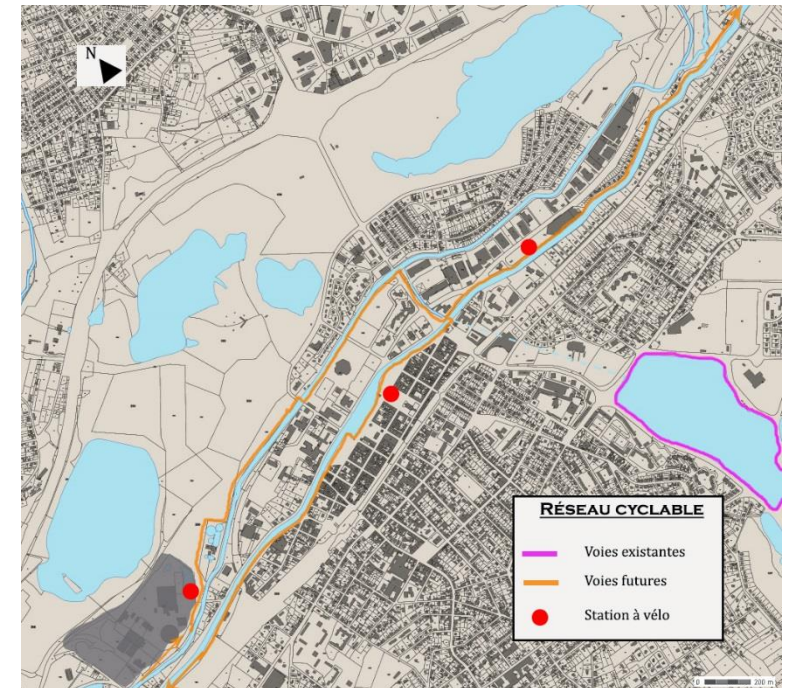
C.2.2. Améliorer l'accessibilité aux piétons et aux vélos

L'objectif de cet aménagement dans sa globalité est aussi de reprendre en considération l'accessibilité du piéton et du cycliste dans la ville. La zone de la centrale va devenir un point de départ, un point intermédiaire et d'arrivé d'un parcours qui traversa le territoire de la ville. La zone de la centrale va devenir un point de départ, un point intermédiaire et d'arrivé d'un parcours qui traversa le territoire de la ville. L'objectif à terme est d'utiliser au maximum le vélo au sein de la ville. Dans un premier temps, nous avons pensé à un service pour les personnes de passages, mais cela concerne aussi bien la population communale. Il sera donc proposé aux touristes, la possibilité de louer un vélo électrique. Avec l'aménagement de la Bourbince, des abords du canal du Centre, ainsi que la liaison avec les parcs miniers, les visiteurs auront un choix diversifié pour se promener et découvrir la ville. Plusieurs stations pour déposer et attacher son vélo seront proposées le long de ces aménagements mais aussi en ville. C'est une démarche écologique, favorisant le tourisme mais aussi un processus encourageant la consommation de ces visiteurs. Cette action se centre sur les touristes mais avec le temps sera utilisée par la majorité des montcelliens, qui à terme feront du vélo, un moyen de transport important. Le fait que la place soit piétonne donne encore plus de poids à cette initiative. Des parkings seront disposés aux entrées des sites, poussant l'utilisateur à se déplacer à pied ou en vélo électrique. Pour les touristes, ils pourront suivre la Bourbince, traverser les parcs miniers, visiter le centre-ville et revenir au point de départ tout en circulant sur les abords du canal du centre.



Carte 7 : Trame piétonnière d'aujourd'hui à demain

Source : Fond de carte Geoportail Auteur : Clément Skrzypcsak



Carte 8 : Le réseau cyclable de demain

Source : Fond de carte Geoportail Auteur : Clément Skrzypcsak

C.2.3. Dynamique de jour comme de nuit

Nous avons pu constater dans nos observations que la ville n'était plus du tout animée le soir. Les rues sont vides, un silence prédomine la ville, juste un ou deux bars illuminent les ruelles. Le centre-ville étant « mort », il serait intéressant de créer un espace où l'on pourrait se rassembler le soir venu. On pourra alors se servir de la zone tertiaire de notre projet pour répondre à ce problème d'ambiance nocturne de la ville. Un lieu qui serait attractif la journée avec l'ouverture des commerces, les détenteurs sur les terrasses des restaurants mais aussi la nuit avec la possibilité d'aller au cinéma, de boire un verre entre amis dans un bar ou d'enflammer la piste de danse. L'espace public présent sur cette zone sera judicieusement éclairé jusqu'à des heures tardives (utilisation nocturne de l'énergie solaire récupérée la journée). Une boîte de nuit sera donc présente sur

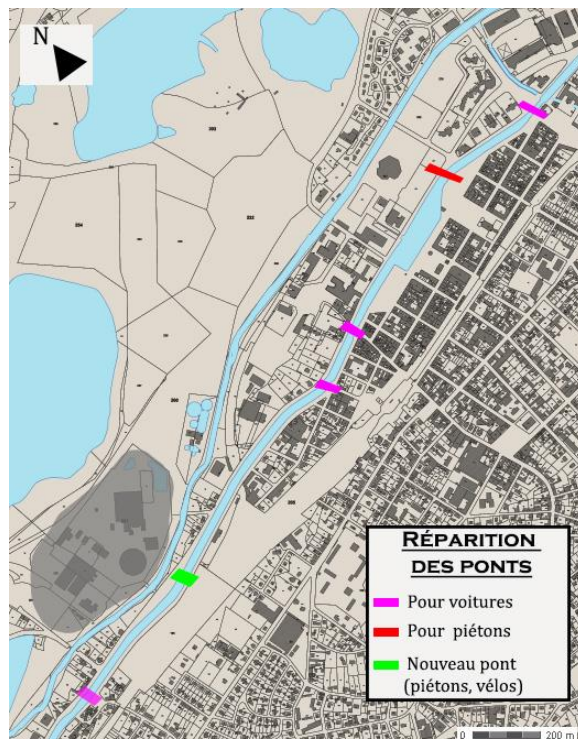
cette zone et fonctionnera quelques jours dans la semaine. Le fonctionnement de cette salle dansante ne gênera aucun habitant de la ville car aucunes maisons ne se trouvent à proximité de ce site. Le haut du réfrigérant sera illuminé la nuit venue, ce qui permettra d'apercevoir la mosaïque conçue ainsi de montrer la présence d'activité à proximité. Le réfrigérant se voyant depuis la RCEA, ce jeu de lumière peut aussi attirer la curiosité de nombreuses personnes. Cet espace permettra d'améliorer l'ambiance de la ville, d'accéder à un espace proposant de nombreuses activités. Ce terrain n'étant pas très éloigné de la patinoire et du bowling ainsi de la salle de spectacle, cela forme une offre garnie et groupée. Le fait de posséder un espace qui est dynamique la journée mais aussi une partie de la nuit est vraiment un atout touristique dans une ville, le touriste pouvant rester une journée entière et utiliser les hôtels disponibles pour passer la nuit. Cette offre s'applique aussi à la population montcellienne qui pourra y accéder quotidiennement. La consommation électrique de nuit sera compensée par un équipement solaire quasi systématique de tous les édifices adaptés.

C.3. Mettre en avant la nature dans une ville minière

Montceau-les-Mines a longtemps été une ville « noire » à cause de l'exploitation de charbon, le dégagement quotidien de la centrale qui formait un gros nuage gris juste au-dessus de la ville. Aujourd'hui lorsque que l'on parle de cette ville, souvent des avis péjoratifs apparaissent. La majorité des personnes pensent que le paysage de la ville est sombre, lunaire, que les sols sont nus de végétation. Cependant ce n'est pas du tout le cas. La ville a fourni un effort considérable en voulant revaloriser la nature de son territoire. La transformation des exploitations à ciel ouvert en parc minier provoque un grand changement dans le paysage montcellien. La ville dispose d'atouts visuels avec le passage de la Bourbince et du canal du centre dans son tissu urbain. Montceau-les-Mines est ville 3 fleurs. Notre objectif est de mettre en valeur les ressources paysagères existantes, de former une continuité entre notre site d'étude et les parcs miniers ainsi que d'utiliser le passé pour construire l'avenir.

C.3.1. Valorisation des atouts paysagers existants

C.3.1.1. Canal du centre



Carte 9 : Implantation d'un nouveau pont

Source : Fond de carte Geoportail

Auteur : Clément Skrzypczak

Le canal du centre est un atout visuel et touristique pour Montceau-les-Mines. On peut apercevoir quelques bateaux circuler sur ce canal et traverser la ville. Cependant, il n'y a pas d'aménagement à proprement dit pour suivre sa progression à travers la ville. Notre objectif serait de créer un parcours de chaque côté de ce canal qui commencera à l'Est de la ville, c'est-à-dire vers la zone commerciale où se retrouve divers commerces dont l'enseigne E.Leclerc qui est devenu un lieu incontournable de la ville. Ce parcours s'étendrait jusqu'à la centrale thermique de Lucy. Il y a déjà le long de ce canal, un aménagement pour que les piétons puissent se promener à côté de celui-ci mais cette offre proposée aux montcelliens est vraiment trop fragmentée et parfois même pas très sécurisée. Notre idée est donc de proposer à la population montcellienne et aux visiteurs la possibilité de suivre le canal sur presque toute la totalité de Montceau. L'aménagement de cet espace se ferait de part et d'autres des bordures du canal. Cet agencement proposera donc une voie de piste cyclable et une voie réservée aux piétons, joggeurs. Quelques bancs seront installés le long de ce parcours, le tout sera végétalisé pour donner un cadre reposant tout au long du canal. On peut alors se demander comment est-il possible de traverser le canal pour aller sur l'autre rive. Il existe 3 ponts entre le centre commercial E.Leclerc et la centrale. Ces ponts sont consacrés à la circulation d'automobiles. Il est quand même possible de les traverser à pied mais le trottoir est vraiment

très petit et on se sent pas très à l'aise en le traversant. Il est impossible de se croiser sur un même trottoir, amenant parfois à des situations dangereuses. C'est pourquoi, nous avons pensés qu'il serait judicieux de construire un pont destiné uniquement aux piétons et aux cyclistes, la voiture n'ayant aucun accès à celui-ci. Notre idée dans l'ensemble étant de

transformer la zone de la centrale, désertée de toute la population, en un lieu de rassemblement, ce pont serait donc situé à proximité de la centrale. Un passage à piéton fera office de transition entre les bordures du canal et les abords de la centrale. Cette portion de route qui traverse ce passage piéton sera limitée à 30 Km/h.

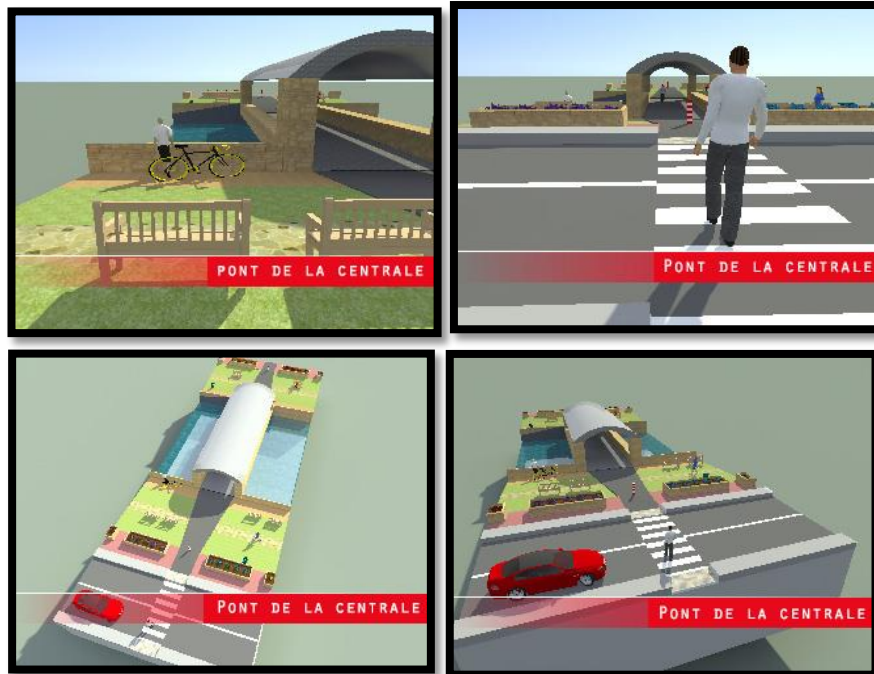


Figure 27 : Modélisation du futur pont hydraulique « Pont de la centrale » et l'aménagement de ses abords
Auteur : Clément Skrzypcsak avec le logiciel SketchUp

En ce qui concerne le pont, il sera plat pour autoriser l'accès aux personnes handicapées. Large d'environ 5 mètres, il permettra aux cyclistes, aux piétons de traverser le canal sans se « monter » les uns sur les autres. Ce pont sera soumis à un système hydraulique, qui permettra aux bateaux de passer dessous sans nécessiter l'installation d'une écluse. Une fois le pont levé, des plaques opaques métalliques empêchera quiconque de traverser, une sécurité très importante pour ce type de système. Ce pont hydraulique permettra l'accès à un futur musée des camions qui va ouvrir prochainement.

C.3.1.2. La Bourbince

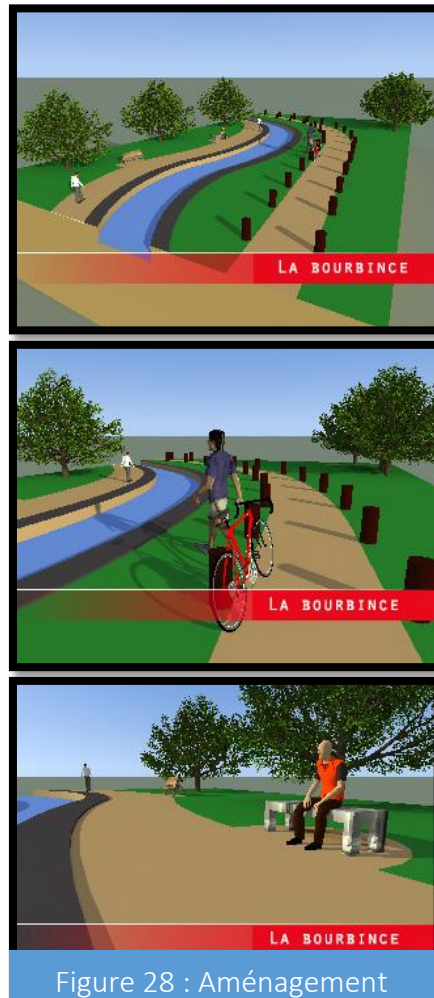
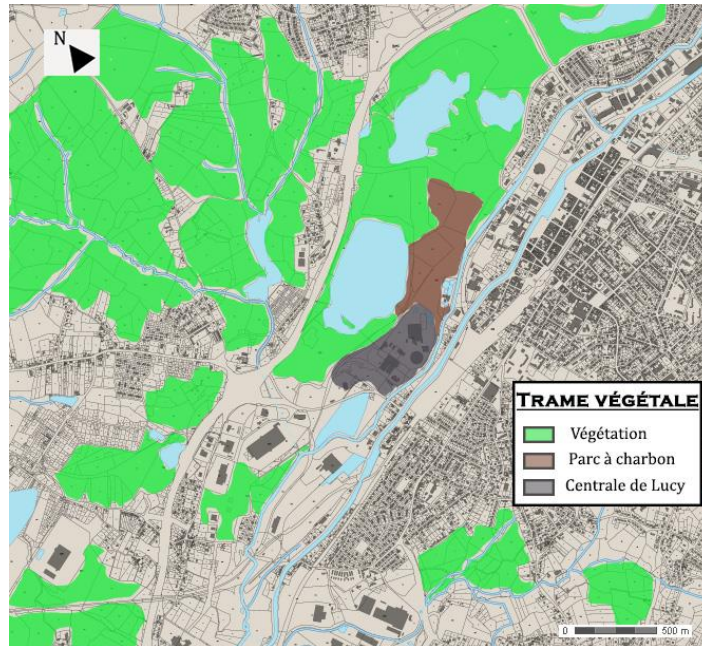


Figure 28 : Aménagement des bordures de la bourbince
Auteur : Clément Skrzypcsak avec le logiciel SketchUp

La Bourbince est un élément naturel intégrant la ville de Montceau-les-Mines. Elle traverse son territoire comme le fait le canal du centre. Leurs cours d'eau mutuels sillonnent notre bassin parallèlement en se touchant presque parfois, l'un cependant est plus rectiligne que l'autre. Contrairement au canal, les abords de la Bourbince ne sont pas du tout aménagés. La nature a repris le pouvoir sur l'homme aux abords de ses rives. Il devient très difficile, même dangereux de s'y aventurer. Les bords sont devenus instables, des mauvaises herbes ainsi que des rosiers empêchent une progression vers l'avant. L'endroit devient aussi de plus en plus une « décharge », on peut y trouver des sacs plastiques, des canettes de bières et toutes sortes de déchets. La Bourbince est intéressante à prendre en compte dans mon projet d'aménagement car elle relie la zone de la centrale à la zone d'équipements (médiathèque, patinoire, bowling, embarcadère...). Pour se déplacer à Montceau-les-Mines, c'est la voiture qui est le principal moyen de transport. Dans une période de crise au niveau de l'environnement et aussi au niveau du porte-monnaie, certains envisagent et passent à des moyens de transport plus écologiques et moins coûteux. Cependant, il existe encore trop peu d'infrastructures au sein de cette ville pour encourager cette prise de décision. C'est dans cette optique que l'aménagement des rives du canal ainsi que les rives de la Bourbince seraient le début d'un changement. L'aménagement aura aussi pour but de rendre la zone propre et d'éviter un stockage des déchets. La revalorisation de ces rives permettra d'obtenir un lieu de plus où l'on pourra se promener, faire du vélo loin des voitures et du dégagement du CO₂ des pots d'échappements des voitures. Cette Bourbince est déjà inscrite dans un milieu très arboré. Notre aménagement consisterait à renforcer les bords de rives afin d'éviter des décrochages inopinés, de faire place à un chemin pour piétons d'un côté de la rive et de l'autre côté, un chemin strictement réservé aux cyclistes. Quelques bancs seront transposés le long des rives. Le cadre naturel entouré d'arbres très feuillus permettra de se plonger dans un silence et de communiquer avec la nature et le chant des

oiseaux. Cet aménagement fera aussi office de liaison « verte » entre le pôle de la centrale objet de notre aménagement, le quartier des équipages et des infrastructures comme la médiathèque, l'embarcadère, le bowling, la patinoire...

C.3.2. Former une continuité dans la trame verte



Carte 10 : Carte montrant la présence de la végétation sur le territoire

Source : Fond de carte Geoportail

Auteur : Clément Skrzypczak

Notre zone d'étude comprend le lac Barrat. Ce lac se situe à proximité de la centrale de Lucy et du parc de Maugrand. Notre objectif est de former une continuité entre les parcs miniers existants et ce terrain. Pour le moment, il y a juste un talus de terre qui conserve encore les traces d'une ancienne carrière formant ainsi une frontière entre le lac et le parc. Notre objectif est de former une continuité de la trame verte. Actuellement, le parc Maugrand se marie avec le parc Saint Louis pour former un vaste terrain naturel aménagé pour l'homme et ses distractions. L'aménagement de ce lac ainsi que le raccord avec le parc Maugrand et sa continuité permettrait d'agrandir cette surface naturelle et de défragmenter cette trame verte. Cette nouvelle liaison permettrait d'avoir un nouvel accès à la zone aménagée de la centrale. Ce qui est un bon point, sachant qu'un de mes objectifs est de rendre au maximum accessible notre aménagement à tout moyen de transport en privilégiant tout particulièrement les piétons ainsi que les cyclistes. Cette liaison permettra d'étendre la superficie naturelle et d'accéder directement au lac Barrat ainsi qu'à ses activités. Dans une réflexion à long terme, nous pouvons garder des zones "vertes" pour des constructions d'habitats futurs. En effet, si dans l'avenir, la ville connaît une croissance démographique importante ainsi qu'un besoin de logement, il sera possible de construire sur ce terrain. La ville de Montceau dispose de très peu d'espace à urbaniser. Le côté droit du canal du centre, comprenant le centre-ville a atteint son point limite en ce qui concerne l'expansion de son tissu urbain. C'est dans cette optique de prévision que nous allons garder de l'espace constructible sur notre zone d'étude.

C.3.3. D'une exploitation minière à un développement des activités nautiques

Le lac Barrat est apparu progressivement après la fermeture des exploitations des mines. Il est la conséquence de l'arrêt des exploitations à ciel ouvert et de la remontée progressive des eaux souterraines remplissant ainsi l'immense fosse laissée béante en fin d'exploitation. La montée des eaux souterraines de ce lac a atteint aujourd'hui son niveau le plus haut. Il dispose d'une superficie non négligeable d'environ 25 hectares. La proximité d'un lac autour de la centrale est un atout important pour le développement touristique et l'attrait paysager. C'est pourquoi, nous avons décidé d'aménager les abords de ce lac et de l'utiliser en tant que support pour des activités nautiques peu courantes dans notre région (jet-ski, ski-nautique, plongée, aviron,...). Il serait vraiment dommage de posséder un lac d'une telle superficie et ne pas s'en servir à la condition impérative d'effectuer une étude poussée d'évaluation des risques (noyades en particulier). Une société de jet-ski vient déjà s'entraîner les étés sur ce lac. Nous voulons développer cette panoplie d'activités nautiques en proposant une offre intéressante et sécurisante aux Montcelliens et aux touristes. Montceau proposera donc des activités nautiques très peu répandues dans la région, ce qui pourra attirer de nombreuses personnes. Ce lac deviendra un rendez-vous incontournable de la ville.

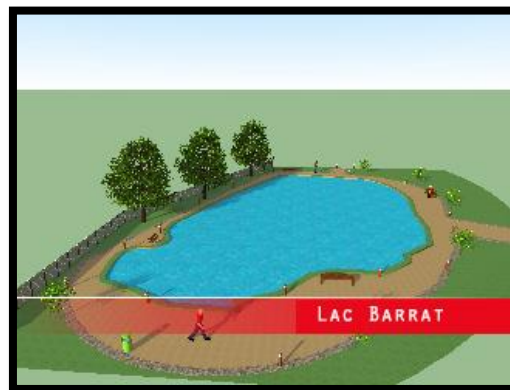


Figure 29 : Aménagement d'un lac, d'un pôle d'activité nautique, d'un lieu de rendez-vous

Auteur : Clément Skrzypcsak avec le logiciel SketchUp

Conclusion

Montceau-les-Mines est une ville qui vit aux rythmes des industries et de l'exploitation minière depuis sa création. La grande quantité de charbon présente dans les sols de son territoire a permis à la ville d'augmenter rapidement sa population ainsi que son développement urbain. En 1901, la ville comptait 29 000 habitants. L'économie de la ville se portait bien, sa réputation grandissait de jour en jour...

A la fin du XX^{ème}, les exploitations minières fermeront. L'arrivée de l'électricité, de nouvelles technologies, la robotisation et la modification des moyens de production accéléreront ce phénomène de déclin et conduiront les mineurs à un véritable changement de vie. C'est la naissance d'une nouvelle époque basée sur la consommation et l'information au dépend de la production.

Aujourd'hui, la ville s'est totalement transformée physiquement mais a encore du mal à remplacer positivement son passé minier, notamment en ce qui concerne son offre économique. Le paysage de la ville s'est embelli notamment grâce aux réaménagements des anciennes exploitations à ciel ouvert en parc de loisirs. Les jours où Montceau était noir, surplombé par un ensemble de nuages gris, maussades sont bien loin. L'arrêt des exploitations minières a été un coup dur pour le tissu économique de la ville et il n'a pas été, sur le plan économique, complètement digéré. Depuis, on constate une baisse démographique régulière, un taux de chômage en forte augmentation, ainsi qu'un départ de la jeunesse.

Maintenant, il faut prendre des mesures pour repenser la ville de demain et la rendre plus attractive. Il faut cependant conserver cette empreinte industrielle sur le territoire ainsi que les traces du passé comme le réfrigérant, symbole du fonctionnement de la centrale thermique de Lucy ou encore le Lavoir des Chavannes, symbole de l'ampleur industrielle de la ville de la grande époque. Montceau-les-Mines est une ville ouvrière et en garde la réputation auprès du monde industriel. C'est dans cette optique que ma proposition d'aménagement, lie le passé avec l'avenir, propose alors aux entreprises, aux touristes ainsi qu'à la population montcellienne, une offre répondant aux enjeux de la ville que ce soit en terme de création d'emplois ou de dynamisation du territoire. La préservation d'un espace industriel est un point clé pour repartir d'une bonne base.

Les différentes actions, proposées dans cet aménagement, feront dans un proche avenir de la ville de Montceau les Mines, une ville où il sera bon de s'y arrêter. Finie les aprioris sur la ville (du fait du nom de la ville qui reflète une image peu valorisante pour certains), la réponse sera donnée au travers d'une large gamme de services, de commerces, d'activités dans

un cadre paysager séduisant et un passé architectural mis en valeur dans une démarche cependant résolument tournée vers l'avenir et ses futurs besoins.

L'élément qui pourrait retarder cet accomplissement pourrait bien être de nature financière. La question économique peut faire office de barrière à la réalisation des projets sur cette ville. Déjà pour la réhabilitation des Chavannes, de nombreux projets ont été proposés, le coût trop important à empêcher jusqu'à présent le commencement des travaux. En ce qui concerne mon projet, je pense que la ville ne pourra supporter la réalisation d'un seul trait de ces opérations, mais il serait possible d'envisager cet aménagement en plusieurs étapes et en faisant intervenir le financement privé.

Bibliographie

Ouvrages

- ✚ DATAR. *Les grandes friches industrielles* : rapport. Paris : La Documentation Française, 1985. 149p.
- ✚ DELEGATION A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET A L'ACTION REGIONALE. *La réhabilitation des friches industrielles*. Paris : La documentation Française, 1991. 44p.
- ✚ PILLET, Frédéric. *Le Patrimoine industriel minier du bassin de Blanzy, Montceau, le Creusot : Saône-et-Loire*. Dijon : Faton, 2000. 49p. Éd. du Patrimoine
- ✚ ECOMUSEE DE LA COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT-MONTCEAU. *Inventaire du patrimoine industriel de la communauté urbaine Creusot Montceau*. Le Creusot : Communauté Urbaine Creusot Montceau, 2002. 241p.
- ✚ *Les Schneider, Le Creusot : une famille, une entreprise, une ville (1836-1960)*. Paris : Fayard, 1995. 366p.

Pages internet

- ✚ Montceau News. [en ligne]. <http://montceau-news.com/> [page consultée le 17/02/2014]
- ✚ Montceau-les-Mines. [en ligne]. <http://www.montceaulesmines.fr/> [page consultée le 17/02/2014]
- ✚ CCI DE FRANCE. [en ligne]. <http://www.cci.fr/> [page consultée le 9/03/2014]

- ✚ Ministère de la culture et de la Communication. [en ligne]. <http://www.culturecommunication.gouv.fr/> [page consultée le 9/03/2014]
- ✚ L'immobilier en toute confiance. [en ligne]. <http://www.meilleursagents.com/> [page consultée le 14/03/2014]
- ✚ Le journal de Saône-et-Loire. [en ligne]. <http://www.lejssl.com/> [page consultée le 26/03/2014]

Vidéo

- ✚ Benjamin Burtin aka. Regards Croisés sur le Lavoir. [vidéo en ligne] < http://www.youtube.com/watch?v=5_PKJDePNuE>. (consulté le 6/03/2014)

Autres

- ✚ PLU de Montceau-les-Mines
- ✚ Le magazine de la communauté urbaine (novembre/décembre 2013 et janvier/février, mars/avril 2014)

Index des sigles

ATMO: Atmosphère

BS OHSAS 18001: British Standard Occupational Health and Safety Assessment Series

CILAC : Comité d'information et de liaison pour l'archéologie

CUCM : Communauté Urbaine Creusot Montceau

DRIRE : Direction régionale de l'Industrie et de la Recherche

EDF : Electricité de France

EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FCMB : Football Club Montceau Bourgogne

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

GIC : Grandes Installations de Combustion

GMS : Grandes et moyennes surfaces

HBCM : Houillères du Bassin du Centre et du Midi

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

PLM : Paris Lyon Méditerranée

PME : Petites et moyennes entreprises

RCEA : Route Centre Europe Atlantique

RN : Route nationale

RPR : Rassemblement Pour la République

SETCM : Société Electricité Thermique Centre Midi

SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière

SMS : Système de Management de la Sécurité

SNCF : Société nationale des chemins de fer français

SNET : Société nationale d'électricité et de thermique

SSR : Soins de Suite et de réadaptation

TGV : Train à grande vitesse

UMP : Union pour un Mouvement Populaire

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Lexique

ATMO : ATMO France est le réseau des associations agréées de surveillance de la qualité de l'air.

Charbon de terre : Charbon provenant des mines.

Charronnerie : Activité industrielle dont l'objet était la fabrication de véhicules de transport ainsi que le façonnage de tout ce qui tenait à la rotation et à la suspension des véhicules.

Chevalement : Charpente métallique ou en béton, installée au-dessus d'un puits pour supporter les molettes sur lesquelles passe le câble d'extraction.

CILAC : Une association nationale au service du patrimoine industriel.

Coke : Combustible provenant de la distillation de la houille et ne renfermant plus qu'une très faible fraction des matières volatiles qu'elle contenait.

Concession : Superficie attribuée à une personne physique ou morale, et à l'intérieur de laquelle ladite personne peut procéder à des travaux d'exploitation pendant une période déterminée.

Cristallerie de la Reine : En 1786, en France, la famille royale a décidé de construire au Creusot la cristallerie de la reine où l'on produisait du cristal.

Cyprinidé : Nom de famille de poissons des eaux douces, souvent appelés « poissons blancs », portant des barbillons à la mâchoire supérieure et des dents sur le pharynx.

DRIRE : Un service déconcentré du ministère français de l'Écologie (MEEDDM) assurant des missions relevant de ce ministère et des missions relevant du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

EHPAD : Désigne en France la forme d'institution pour personnes âgées la plus répandue. Un EHPAD est un établissement médico-social.

Entablement : Partie de l'élévation d'un édifice d'ordonnance classique qui s'étend au-dessus des supports et qui superpose, en principe, architrave, frise et corniche.

Excavation : Action de creuser le terrain

Exploitation à ciel ouvert: Exploitation d'une mine dont le minerai se trouve relativement proche de la surface.

Faîtage : Pièce supérieure d'une charpente de toit, assurant l'appui des chevrons.

Fonçage : Action de creuser, de forer

Foudroyage : Éboulement volontaire dans un chantier minier dont l'exploitation est terminée.

Fronton-pignon : Ornement d'architecture.

Land Art : Le land art est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, rocher, etc.).

Lanterneaux : Construction basse surélevant le toit d'un bâtiment industriel, d'un entrepôt, etc., souvent ajourée sur les côtés et couverte ou non d'un vitrage, servant à la ventilation et/ou à l'éclairage.

LEADER : Leader soutient des projets inscrits dans la stratégie du GAL ayant un caractère "pilote" à destination des zones rurales sur des territoires tels que les pays et les parcs régionaux.

Mecateamcluster : Créée en mars 2011, l'Association Engins Mobiles "Mecateamcluster" regroupe des TPE/PME locales, des grands groupes, des collectivités, des universités et des acteurs de la formation, intervenant tous dans l'ensemble des métiers de la conception, réalisation et maintenance des engins mobiles dans les secteurs : rail, route, infrastructure, manutention et levage.

Mouluration : Ornement linéaire en saillie ou en creux, destiné à souligner un élément dans un ensemble architectural.

Ornithologie : Étude scientifique des oiseaux.

Paludéen : Qui vit en milieu marécageux.

Pans (de fer) : Ossature disposée dans des plans verticaux et constituant le squelette des constructions tout acier (bardages métalliques) ou mixtes maçonnerie/béton (qui ont remplacés les anciens pan de bois).

Pilastre : Ornement semblable au pilastre d'architecture, adapté au décor intérieur, aux lambris.

Piscicole : Relatif à la production des poissons par l'élevage.

Puddeurs : Ouvrier employé au puddlage, c'est-à-dire affiné de la fonte par la houille dans un fourneau à réverbère.

Remblayage : Action de mettre des matériaux, du remblai pour hausser ou combler.

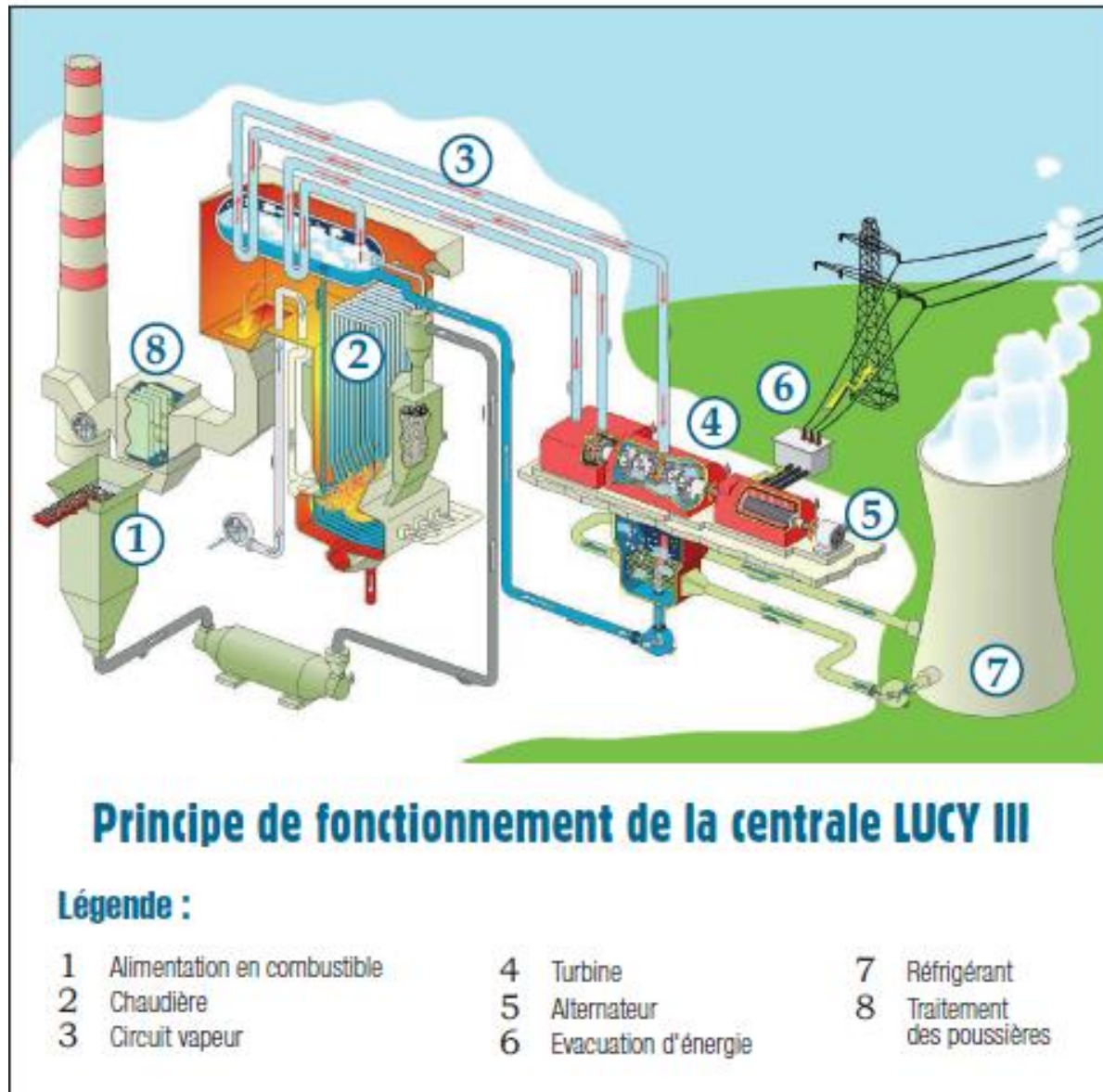
Soutirage : Extraction de matériaux fragmentés à la base d'une trémie, d'une chambre, d'un éboulis.

SURSCHISTE : Opérateur commercial et industriel chargé de valoriser les coproduits issus de la combustion du charbon en centrale thermique.

Sylviculture : Culture des arbres, entretien et exploitation des forêts.

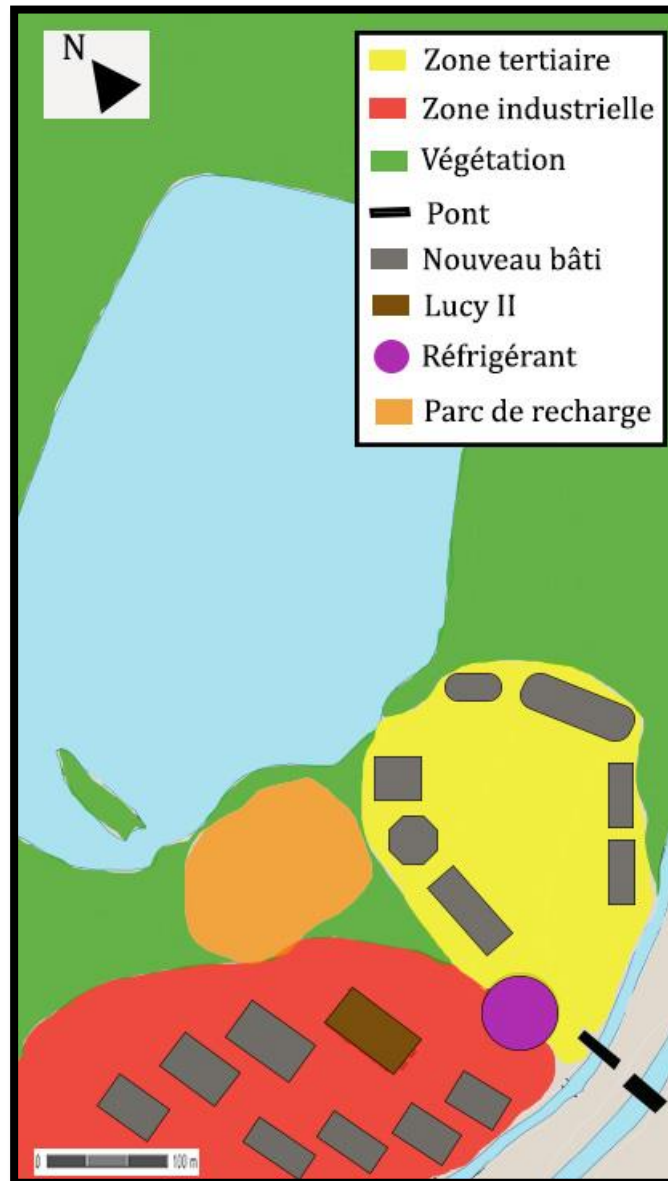
Terril : Entassement des stériles au jour.

Annexes



Annexe 1 : Schéma du fonctionnement de la centrale thermique de Lucy III

Source : ACERIB



Annexe 2 : Plan final du projet

Auteur : Clément Skrzypcsak

Table des illustrations

Figure

Figure 1 : Dessin de la ville du Creusot sous la direction de la famille Schneider.....13 (<i>bontoursime.com</i>)	13
Figure 2 : Marteau-pilon en guise de rond-point au Creusot.....13 (<i>bontoursime.com</i>)	13
Figure 3 : Houillère de Blanzay.....14 (<i>notrefamille.com</i>)	14
Figure 4 : Exploitation à ciel ouvert.....15 (<i>montceau-news.com</i>)	15
Figure 5 : Jules Chagot, fondateur de la première société minière.....17 (<i>assemblee-nationale.fr</i>)	17
Figure 6 : Léonce Chagot, premier maire de Montceau-les-Mines en 1856.....17 (<i>lejisl.com</i>)	17
Figure 7 : Le lavoir des Chavannes.....18 (<i>patrimoine-minier.fr</i>)	18
Figure 8 : Projet de la plateforme ferroviaire à côté des Chavannes.....18 (<i>creusot-montceau.tv</i>)	18
Figure 9 : Lucy I (1919-1924).....20 (<i>acerib.fr</i>)	20
Figure 10 : Lucy II (1924-1971).....20 (<i>montceau-news.com</i>)	20
Figure 11 : Lucy III (1971-2014).....20 (<i>bourgogne.france3.fr</i>)	20

Figure 12 : Projet des Docks à Marseille, réhabilitation d'un monument architectural impressionnant inscrit dans l'histoire de la ville en grand centre commercial.....26 (<i>lesdocks-marseille.fr</i>)	26
Figure 13 : Parc de Maugrand, ancienne exploitation minière transformée en parc de loisir très fréquenté par la population montcellienne.....37 (<i>montceau-les-mines.com</i>)	37
Figure 14 : Drosera à feuilles rondes.....40 (<i>naturephoto-cz.com</i>)	40
Figure 15 : Littorelle à une fleur.....40 (<i>botagora.fr</i>)	40
Figure 16 : Première pierre posé lors de la construction de Lucy III.....49 (<i>Clément Skrzypcsak, 2014</i>)	49
Figure 17 : Une partie du lac Barrat, photo prise au sommet de la chaudière de Lucy III d'une hauteur de 55 mètres.....49 (<i>Clément Skrzypcsak, 2014</i>)	49
Figure 18 : Photographie du site minier « Big Pit ».....51 (<i>museumwales.ac.uk</i>)	51
Figure 19 : Photographie montrant l'omniprésence de la végétalisation dans ce parc industriel.....53 (<i>neoarchitecture.com</i>)	53
Figure 20 : Construction d'habitat moderne dans le parc de l'Emsher.....53 (<i>neoarchitecture.com</i>)	53
Figure 21 : Siège de la société Pirelli à Milan en Italie.....58 (<i>focchi.it</i>)	58
Figure 22 : Salle de conférence du groupe Pirelli à l'intérieure du réfrigérant.....58 (<i>archello.com</i>)	58
Figure 23 : Réhabilitation du réfrigérant : Le « Cube ».....59 (<i>Clement Skrzypcsak, 2014</i>)	59
Figure 24 : Photographies montrant la façade et l'intérieure du bâtiment de Lucy II.....60 (<i>Clément Skrzypcsak, 2014</i>)	60
Figure 25 : Modélisation du futur parc de rechargement pour voitures électriques.....62 (<i>Clément Skrzypcsak, 2014</i>)	62

Figure 26 : Aménagement de la place Lucy, place composé d'un cinéma, de plusieurs restaurants, commerces et d'une boîte de nuit.....	64
(Clément Skrzypcsak, 2014)	
Figure 27 : Modélisation du futur pont hydraulique « Pont de la centrale » et l'aménagement de ses abords.....	69
(Clément Skrzypcsak, 2014)	
Figure 28 : Aménagement des bordures de la bourbince.....	70
(Clément Skrzypcsak, 2014)	
Figure 29 : Aménagement d'un lac, d'un pôle d'activité nautique, d'un lieu de rendez-vous.....	72
(Clément Skrzypcsak, 2014)	

Graphique

Graphique 1 : Représentation montrant la baisse constante de la production depuis les années 2008.....	22
(ACERIB, Clément Skrzypcsak)	
Graphique 2 : Représentation montrant la baisse démographique à partir de 1990, date à laquelle l'activité minière commence à diminuer fortement.....	30
(INSEE 2013, Clément Skrzypcsak)	
Graphique 3 : Représentation du type de logement présent sur le territoire.....	31
(meilleursagents.com, Clément Skrzypcsak)	
Graphique 4 : Représentation de la répartition de l'emploi selon le secteur d'activité.....	34
(Marie de Montceau-les-Mines 2009, Clément Skrzypcsak)	
Graphique 5 : Représentation des taux de chômage de quelques principales villes du département de Saône-et-Loire.....	35
(INSEE 2009, Clément Skrzypcsak)	
Graphique 6 : Représentation des secteurs les plus demandés par les sans-emploi.....	46
(Pôle emploi - avril 2014, Clément Skrzypcsak)	

Carte

Carte 1 : Limites administratives de la ville de Montceau avec les communes voisines.....	27
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 2 : Localisation de Montceau ainsi que quelques villes principales dans la Bourgogne et dans la Saône-et-Loire.....	28
<i>(Fond de carte Arctique, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 3 : Réseau hydrographique de Montceau.....	41
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 4 : Présence d'un réseau sur le terrain de la partie industrielle du projet : un atout.....	55
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 5 : Répartition zone d'activité dans le territoire de Montceau.....	56
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 6 : Plan montrant la conservation du bâti opéré sur la totalité de la zone d'activité de la centrale de Lucy.....	57
<i>(Fond de carte S.E.T.C.M, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 7 : Trame piétonnière d'aujourd'hui à demain.....	66
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 8 : Le réseau cyclable de demain.....	66
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 9 : Implantation d'un nouveau pont.....	68
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	
Carte 10 : Carte montrant la présence de la végétation sur le territoire.....	71
<i>(Fond de carte Geoportail, Clément Skrzypcsak, 2014)</i>	

Table des matières

Introduction	11
I. Friche industrielle : Entre histoire et patrimoine	12
A. Une empreinte industrielle à l'échelle de la région.....	12
A.1. Le Creusot : Une ville-usine transformée par la dynastie Schneider.....	12
A.2. Blanzky-Montceau, la formation d'un bassin minier	14
B. A la découverte d'un vrai patrimoine : Montceau-les-Mines	16
B.1. Introduction sur le capital industriel répertorié sur cette ville	17
B.2. L'histoire d'un monument industriel : La centrale thermique de Lucy	19
B.3. L'arrêt de fonctionnement : une destruction envisagée de cet héritage industriel ?.....	21
C. Principes de réhabilitation d'une friche industrielle.....	23
C.1. La politique de réhabilitation	23
C.2. L'importance du diagnostic	24
C.3. Vers une sauvegarde ou un renouveau ?	26

II. Diagnostic du territoire	27
A. Un territoire en régression ?	29
A.1. La démographie en déclin	29
A.2. Un problème entre l'offre et la demande au niveau du logement	30
A.3. Aucun futur pour les nouvelles générations ?	31
B. Une économie toujours viable ?	32
B.1. Une économie qui n'arrive pas à oublier l'ère minière ?	32
B.2. Vers une tertiarisation du tissu économique ?	33
B.3. Le chômage : Un problème sans solutions ?	34
C. Un territoire ouvert et accueillant ?	35
C.1. Un réseau de transport bien rodé	35
C.2. Une diversification en termes d'équipements	36
C.3. Le tourisme pas totalement exploité ?	37

D. Entre l'environnement et la politique, une commune partagée	39
D.1 L'environnement	39
D.1.1. Un patrimoine naturel	39
D.1.2. Ressources naturelles	42
D.1.3. Risques et nuisances	43
D.2 La politique	44
III. Se projeter vers le futur tout en gardant une trace du passé	45
A. Un territoire partagé entre enjeux et objectifs	45
A.1. Sauvegarder le patrimoine	45
A.2. Créer de l'emploi de manière stratégique	46
A.3. Dynamiser l'attrait touristique de la ville	47
B. Description d'un site à fort potentiel	48
B.1. Un site à ne pas négliger	48
B.2. Repartir de zéro ?	49
B.3. Elargir notre vision	50

B.3.1. Un exemple de conservation du patrimoine à l'échelle d'un territoire.....	50
B.3.2. Exemple écossais, le charbon synonyme de développement paysager.....	51
B.3.3. La démarche de la Ruhr, un enseignement intéressant.....	51
C. Une proposition répondant aux attentes, se projetant vers le futur sans oublier ses fondamentaux	53
C.1. Noué le passé avec l'avenir	54
C.1.1. Entretenir une présence industrielle au sein de la ville	55
C.1.2. Sauvegarde du patrimoine	57
C.1.2.1. Le réfrigérant.....	58
C.1.2.2. Lucy II.....	60
C.1.3. Proposer une installation de demain : le parc de rechargement pour voitures électrique.....	61
C.2. Création d'un pôle attractif, mixte, vivant	63
C.2.1. Un espace fait pour le touriste et pour le montcellien	63
C.2.2. Améliorer l'accessibilité aux piétons et aux cyclistes	65
C.2.3. Dynamique de jour comme de nuit	66
C.3. Mettre en avant la nature dans une ville minière	67
C.3.1. Valorisation des atouts paysagers existants	68
C.3.1.1. Canal du Centre.....	68
C.3.1.2. La Bourbince.....	70

C.3.2. Former une continuité dans la trame verte	71
C.3.3. D'une exploitation minière à un développement des activités nautiques	72
Conclusion	73
Bibliographie	75
Index des sigles	77
Lexique	79
Annexe	82
Annexe 1 : Schéma du fonctionnement de la centrale thermique de Lucy III..... (<i>ACERIB</i>)	82
Annexe 2 : Plan final du projet..... (<i>Clément Skrzypcsak</i>)	83
Table des illustrations	84
Table des matières	88

Réhabilitation d'une centrale thermique dans un milieu urbain – MONTCEAU-LES-MINES – Saône-et-Loire (71)

La ville de Montceau-les-Mines, située dans le département de la Saône-et-Loire en région Bourgogne, est une ville qui depuis sa création a toujours eu une âme industrielle. Son développement s'est formé autour de cette base. Depuis l'arrêt de la forte activité minière, la ville a du mal à repartir de l'avant. Le taux de chômage est au plus haut et la ville n'attire plus, même les jeunes montcellien partent de plus en plus tôt. Aujourd'hui, la centrale de Lucy ferme ses portes, elle va être démantelée à partir du 1^{er} janvier 2016. Mon objectif est de me servir de cette opportunité pour construire un projet répondant au mieux aux enjeux du territoire. La grande surface concédée m'a permis de créer une offre variée, mélange entre l'industrie et le tertiaire. Il était important de ne pas négliger l'historique de la ville : Les mines et l'industrie. La réputation industrielle de la ville permet de faire venir des entreprises de façon à créer un pôle important sur le département, la région, voir même à terme sur le plan national. Nous avons voulu aussi à travers ce projet valoriser le paysage de Montceau-les-Mines, redonner une meilleure accessibilité aux piétons et cyclistes et offrir un cadre environnemental séduisant aux visiteurs et à la population communale. La sauvegarde et la réhabilitation du réfrigérant de Lucy III et du bâtiment de Lucy II sont les piliers de cet aménagement qui montrent que la ville se dirige vers le futur sans renier son passé, son identité et ses origines.

Mots clés

Patrimoine – Paysage industriel – réhabilitation – tourisme – innovation – accessibilité – attractivité – Montceau-les-Mines – Saône-et-Loire (71) – Région Bourgogne